La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL XXX — MONTREAL BAS-CANADA, JEUDI MATIN, 12 AOUT 1858 — No. 122

L. O. LORANGER,
AVOCAT,
BUREAU, MM. LORANGER & LORANGER

Mr. Loranger suivra la Cour des Districts de Beauharnois et de Terrebonne.—29 mai

Société de Navigation du LAC ST. PIERRE.

LE VAPEUR "CASTOR," CAPITAINE DUVAL.

A dater du 29 juin le vapeur Castor laissera Montréal, à 3 heures P. M., tous les Mardis et Vendredis, au lieu de 4 heures. Arrêtant à Sorel, Maskinongé et se rendra à la Rivière-du-Loup le même soir, ce qui donnera un avantage aux personnes qui désireront visiter les Sources de St. Léon, qui sont à six milles seulement du débarcadère. Les promeneurs trouveront toujours de bonnes voitures pour se faire conduire à St. Léon aussitôt après l'arrivée du vapeur.

De plus, le "Castor" laissera Trois-Rivières tous les Mercredis et Dimanche, à 3 heures P. M arrêtant aux Ports intermédiaires, et afin de donner plus de temps aux voyageurs continuera Montréal le même soir au lieu d'arrêter en chemin comme ci-devant.

30 juin

Maison de Pension privée.

DEUX ou TROIS MESSIEURS peuvent être accommodés avec bonne pension, no. 57, rue Dorchester, à cinq minutes de marche de la rue Notre-Dame.—18 mai—k

Bureau de Poste,

MONTREAL, 19 Juil 1857

ARRIVÉE ET DEPART DES MALLE DE MONTREAL.

MALLES.	DUES.	FERMEES.
Québec, Dandeville *par chemin de fer*	1:30 P M tous les jours dim. excepté	5:00 A M, tous les jours dim exce 1
Québec *par la rive nord*	9:00 A M do mardi do	4:00 P M do
Québec par Vapeurs	8,00 A M	5:00 P M
Canada Ouest Bytown et Haut-Canada	10:00 A M & 9:45 P M	6:30 A M & 6.30 P M lo do
Laprairie Lacolle, &c.	9:15 A M tous les jours dim excepté	4,00 P M
St. Jean, C E	9:15 P M & 9:15 P M do	4:00 A M & 2:00 P M do
Etats-Unis, *excepté Po tland*	9:15 P M & 9,15 P M. do	4:00 A M 0:00 p. m do
St. Hyacinthe, Melbourne, et Sherbrok	1:30 A M & 7:00 P M do	5:00 A M & 2,00 p m do 3
Portland et Island Pond	1:30 A M & 7:00 P M do	5:00 A M & 2,00 P M
St. John, N. B. par voie de Portland	7:00 A M Mercredi et Samedi	2:00 P M Mercredi et Samedi
Chateauguay, & Beauharnois	6:00 A M tous les jours exc. le dim	6:00 A M do
Lachine	10:00 A M & 6:00 P M do	6,00 A M & 3,00 P M de
St. Remi, Hemford et Plattsburg	10:30 A M tous les jours excepte le D	4:00 A M
Chambly, St. Césaire, &c.	10,00 A M do do	2:00 P M do do
St. Laurent, St. Eustache	7:00 A M do do	7,30 A M do do
Ste. Rose Ste. Thérèse, &c.	7:00 A M Mardi, Jeudi et Samedi	7:30 A M Lundi, Mercredi, Vendredi
Terrebonne, N. Glasgow, St. Vincent P.	5:00 P M tous les jours dim. excepté	7:30 A M tous les jours dimanche exc
Carillon, Grenville, Pointe aux Anglais et St Benoit	6,00 P M do do	6,00 P M

(1)	Les Sacs du conducteur sont ouverts jusqu'à			5,30 a. m
(2)	do	do	do	6,45 a. m. et 7,00 p. m.
(3)	d	do	do	5,30 a. m. et 2.30 p. m.
(4)	d	do	do	5,15 a. m. et 5,15 p, m

ASSURANCE CANADIENNE.

L'ASSURANCE PROVINCIALE

ETABLIE EN 1849.

CAPITAL SOUSCIT:—$1,986,080,

Agence pour le Bas-Canada.

DIRECTEURS A MONTREAL:

L'HON. LOUIS RENAUD,
ALEXANDER MORRIS, écr.,
W. B LAMBE, écr.,
EPHREM HUDON, écr.

Agent général pour le Bas-Canada:

J. LEANDRE BRAULT écr.,
Contre l'Incendie et la Marine.

Solliciteurs:

MM. TORRANCE & MORRIS.

Inspecteur pour le Département du Feu:

CHARLES TUGGEY, écr.

Inspecteur pour le Département de la Marine
CAPT. THOMAS MAXWELL.

Les personnes qui auraient intention d'assurer leurs propriétés, à cette Compagnie, y trouveront toutes les sûretés possibles, vu le capital considérable souscrit par les riches propriétaires, tant dans le Bas-Canada que dans la partie centrale du Haut-Canada; de sorte que l'on peut dire que cette Compagnie est absolument canadienne.

Cette Compagnie n'apas augmentée ses taux et a fait au contraire une réduction considérable tant sûr les propriétés, mobiliers et fonds d'établissement à la ville qu'à la campagne.

Les polices sont effectuées à son Bureau, à Montréal, et toutes réclamations contre elle, seront réglées par l'Agent,

J. L. BRAULT,
Agent,

No. 11, Union Building, rue St. François-Xavier.

24 juil—sm

CHEMIN-DE-FER DU GRAND TRONC.

CHANGEMENT DANS LES TRAINS DE DEPART

DISTRICT DE L'OUEST.

LE ET APRES LUNDI, 24 MAI, les TRAINS laisseront la POINTE St. CHARLES comme suit:—

*Express de jour pour Toronto et les principales stations, à.....	8:30 A. M.
Train pour Kingston et les stations intermédiaires, à...............	5:30 A. M.
*Train du soir pour Toronto et les stations intermédiaires, à.....	8:00 P. M.

*Ces trains se joignent à Toronto avec les trains express de jour et de nuit du Chemin de Fer du Great Western, pour Hamilton, Détroit, Chicago et toutes les villes de l'Ouest.

DISTRICT DE L'EST.

Les arrangements pour les trains d'été, dans ce District, commencera LUNDI, le SEPT de JUIN. Le bâteau à vapeur traversier de la Compagnie laissera son quai comme suit:—

Pour Portland et Boston, train express, à..................	7:00 A. M.
Train d'accommodation à Island et les stations sur le chemin, à...	3:00 P. M.
Pour Québec, train express (en cinq heures), à..................	4:00 P. M.
*Train local pour Acton, St. Hyacinthe, St. Hilaire, &c., a......	5:00 P. M

*Ce dernier train offre une grande commodité à ceux qui désireraient aller passer l'été a St. Hilaire, St. Hyacinthe ou autres places sur cette route. Ce train laissera Acton à 7:00 A. M., arrivant à Montréal à 9:30 A. M

On pourra se procurer des billets de saison et de retour à des prix modérés.

On peut obtenir d'autres particularités en s'adressant au Bureau du Directeur Général.

W. SHANLY,
Ingénieur en Chef et Surintendant Général.

Montréal, 22 mai 1858.

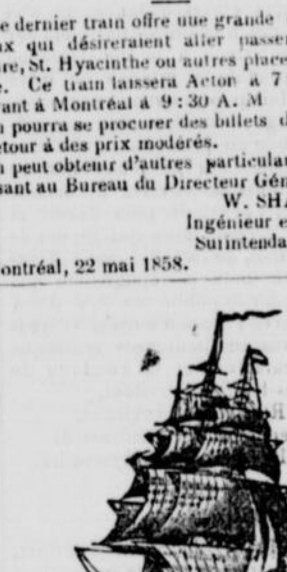

BLEU, BLANC, ROUGE.

MARCHANDISES NOUVELLES.

No. 63, RUE NOTRE-DAME

LE soussigné a reçu et reçoit tous les jours son assortiment de Marchandises ordinaires, consistant en Drap, Casimir, Tweeds, Doeskins, Cobourg, Mousseline de Laine (unie et fleurie), Parosols, Chapeaux de Paille, Gants d'Alexandre, Corsets Français, Cotton Gris et Blanc, Indienne, Coton, File, &c., &c.

BLEU, BLANC, ROUGE.
LE TOUT A BON MARCHE.
POUR ARGENT COMPTANT.

N. B.—Drapeaux faits à ordre pour toutes les Nationalités

P B. BADEAUX.

20 mai—tmk

ROUTE LA PLUS EXPEDITIVE POUR **BOSTON!** D'UNE HEURE ET DEMIE.

Chemin de Fer du Vermont Central.

1858. ARRANGEMENT D'ETÉ 1858.

ROUTE DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.

LA meilleure route d'affaires pour Boston, New-York, Worcester, Lowell, Nashua, Lawrence Concord, Manchester, Providence, Bellows Falls, Keene, Fitchburgh, Groton, Brattleboro, Northampton, Springfield, Hartford, New-Haven, Portland, Dover, et toutes les principales villes de l'Est.

Par le premier Train Express, 6,00 A. M. de Montréal, les passagers arrivant à Boston, New-York et les places intermédiaires, le même soir.

Par le 2nd Train Express 2,15 P. M., de Montréal, les passagers logent à Northfield et arrivent à Boston viâ Concorde, Manchester, Lowell ou Lawrence à 1 P. M., plus à bonne heure que par toutes les autres routes et à New-York à 4,30 P. M.

Les passagers ne changent qu'une seule fois de chars de Rouse's Point à Boston. Le bagage n'est pas changé. Les Chars et bagages vont directement a chacune de ces places. Les "chèques" de bagages sont donnés pour toute la route, ce qui n'est pas fait par aucune autre ligne.

Pour les billets et autres informations s'adresser à

ASA HOWE, Agent des Billets,
65, Rue des Commissaires, Montréal, C. E.
R. SHERBURNE, Supt.
Northfield, Vt.

2 aout 1858.—ak 78

T. H. SCHOLES,
COURTIER
DE LA MAISON DE DOUANE
ET
Agent d'Exportation,

BUREAU, 55, RUE DES COMMISSAIRES
MONTREAL,
VIS-A-VIS LE BASSIN DES VAPEURS.

On portera la plus stricte attention à tous les ordres que l'on voudrait bien envoyer et on prendra toutes consignations à des conditions raisonnables. On pourra aussi emmagasiner en s'adressant à ce bureau.

Montréal, 15 avril 1858—ak

BOITES A GLACE
Pour conserver les viandes,
BOITES DE CEDRE ROUGE

Pour conserver les Pelleteries, &c., de Mittes.

POELES DE CUISINE

Avec et sans conduits à eau chaude.

LITS DE FER ET MATELAS, ENTOURAGE EN FER, STATUES, FONTAINES, VASES, &c. MANTEAU DE CHEMINÉE, GRILS ET DEVANT DE GRILS AMERICAINES. REGISTRES A AIR CHAUD ET VENTILATEURS.

RODDEN & MEILLEUR,
71, Grande Rue St. Jacques, au-dessous des Bureaux du Grand Tronc.
Montréal, 3 juillet 1358—ak

A LOUER.

UNE MAISON, rue des Commissaires, occupée depuis nombre d'années par Mr. John Turner comme auberge.

Elle est très-avantageusement située en face du Port, près du "Montreal House," pour toute espèce de commerce; s'il se présentait un locataire qui voulut la louer pour plusieurs années, comme voute ou comme hangard, le propriétaire la ferait rebâtir en neuf, au goût du locataire.

L. DeLAGRAVE,
No 46, rue St. Gabriel.

Montréal, 20 juil—smk

CHANGEMENT DE DEMEURE.

LE soussigné informe ses pratiques et les citoyens de Montréal et de ses environs, QU'IL DEMENAGERA VERS LE 25 COURANT, dans les spacieuses bâtisses près du Bureau de Poste et vis-à-vis la Banque du Peuple, ci-devant occupées par l'Hon. Peter McGill, où il se propose d'ouvrir des CHAMBRES DE BAINS ET DE TOILETTE.

Dix chambres de bains seront à la disposition des habitués, comme cela ils n'éprouveront pas de délai. Il y aura des chambres réservées pour les Dames et des servantes pour les servir. Des billets de saison seront donnés pour $5; un seul bain 1s. 3d.

Cet établissement sera tenu avec la plus grande propreté et l'ordre le plus parfait. Il n'y aura que des barbiers de première classe qui y seront employés, et chaque habitué aura une essuie-main nette, son peigne et sa brosse. Chambres privées pour teindre les cheveux et les favoris.

Le soussigné espère que par une stricte attention à ses affaires et à l'excellence des arrangements qu'il va compléter, mériter une part du patronage public.

Les Bains seront ouverts au public tous les Dimanches matin.

PIETRO MORETTI.

18 mai.—tmk

ATELIERS DE PLOMBIERS ET D'OUVRAGES EN CUIVRE DE TOUTE DESCRIPTION,
No. 142, RUE CRAIG. No. 142.

LE soussigné a l'honneur d'inviter les personnes qui se proposent d'introduire l'eau dans leurs maisons, de venir examiner son assortiment de tuyaux pour l'eau, chantepleures, &c., &c., manufacturés expressément pour supporter la pression du nouvel acqueduc, et qu'il est prêt à poser aux prix les plus modérés.

CHARLES GARTH
Plombier, poseur de tuyaux de gaz, fondeur en cuivre &c., &c.

4 aout—ak

Dr D'ORSONNENS
No. 31,
Grand'Rue St. Laurent
Montréal, 29 mai

CERCUEILS METALLIQUES

RODDEN & MEILLEUR,

AGENTS POUR LES CERCUEILS METALLIQES.

MM. RODDEN & MEILLEUR offrent en vente à leur magasin, Grande Rue St. Jacques, No. 71, de NOUVEAUX CERCUEILS METALLIQUES imitant le BOIS de ROSE et d'une parfaite exécution. Ces cercueils hermétiquement fermés ayant un panneau de vitre française fixée au couvercle n'offrent rien de repoussant et sont susceptibles d'empêcher la décomposition pendant longtemps

Les Soussignés sont Agents à Montréal pour l'article susdit.

Une grande réduction dans le prix à ceux qui achèteront en gros.

RODDEN & MEILLEUR,
71, Grande Rue St. Jacques.

Montréal, 10 juil—m

AVIS

Les personnes qui ont ou pourront avoir des réclamations contre la succession de Dame MARGUERITE WURTELLE, sont priées de s'adresser à P. MATHIEU, écr., Notaire, No. 5, Rue Ste. Thérèse de cette ville.

31 juillet

LA NEIGE ROUGE.

Un voyageur allemand qui vient de visiter la Norwege, rend compte d'un phénomène fort curieux et observé plusieurs fois dans les Alpes, les Pyrénées et sur les cimes indiennes de l'Himalaya, par des voyageurs attentifs, la seule espèce de voyageurs dignes de ce nom.

Dans les régions les plus élevées, la neige prend une teinte rouge très prononcée, surtout quand le soleil la frappe. Ce n'est pas seulement, comme dit l'allemand Haller, "le regard de Dieu, la flamme et la vie qui colorent le front des montagnes," c'est une liqueur rouge enfermée dans la neige elle-même et mêlée à la substance blanche que présente l'eau condensée.

"A mesure que je marchais, dit le voyageur allemand dont nous avons cité l'observation, l'empreinte de nos souliers rougissait la neige. Chacun de mes pas semblait marqué comme de l'encre rouge; je me baisai, et je vis que la véritable teinte de la neige que je foulais aux pieds était d'un rose fané tirant sur le fauve, à peu près la nuance affaiblie d'une tranche de saumon; mais qu'en pressant la neige, c'est-à-dire en appuyant sur elle, cette teinte devenait plus foncée et plus fraîche, absolument comme si quelque substance pourpre eût été soumise à l'action d'une vis. Un beau chien de montagne, mon fidèle compagnon de voyage, qui me suivait, traçait comme moi son passage sanglant. Etonné, et je l'avouerai même, presque effrayé de ce phénomène, j'interrogeai là-dessus le paysan islandais qui me servait de guide; mais ce brave homme dont la tournure d'esprit était, comme chez la plupart des habitants de ces régions, aussi poëtique qu'originale, et partant, ennemi de toute science, prit gravement la parole pour me raconter deux ou trois légendes antiques, qui pouvaient avoir un grand charme comme narration, mais qui ne m'expliquaient pas du tout cette rougeur de la neige.

"Il s'agissait tantôt de la déesse Freya, qui avait été blessée par le loup Fenris dans ces localités désertes, et qui avait taché de son sang la tête des monts de granit; tantôt d'une légende chrétienne, qui attribuait cette nuance au sang des premiers martyrs; tantôt des cruautés exercées en Norwège et en Danemark par le roi Christiern; la dernière de toutes ces narrations, charmantes par leur poësie, que me raconta mon brave guide, se terminait par cette pensée remarquable qui est restée gravée dans sa mémoire: "Les monts chargés d'une pure neige rougirent, comme les crimes et les passions humaines laissent leurs traces sanglantes sur les pages blanches de l'histoire."

"Ce brave homme paraissait pour son compte se contenter de ces explications prises dans le monde fantastique; mais vous devez comprendre qu'elles ne pouvaient satisfaire un voyageur naturaliste; et comme je n'étais homme à rester plongé dans cette obscurité, en descendant la montagne, du côté des mines de fer d'Arrastrem, je ne cessais de songer à cette neige rouge dont j'avais emporté quelques morceaux dans une bouteille. Au pied de la montagne, je retrouvai mon chariot et mes bagages, que j'avais fait arrêter auprès de la maison de l'inspecteur des mines; j'y entrai pour le consulter sur l'objet de mes préoccupations, il était absent; alors je remontai dans mon chariot pour retourner chez moi, et aux premiers tours des roues je m'aperçus que nous foulions encore un terrain rose, mais d'une nuance bien moins foncée que la couleur sanglante que j'avais remarquée sur la cime élevée de laquelle je venais de descendre.

"Une fois arrivé à ma demeure, avant toutes choses, je me renfermai pour analyser avec soin la neige contenue dans ma bouteille; mais mes expériences ne me satisfirent pas, et je formai le projet de retourner le lendemain avec un microscope à l'endroit même d'où je venais. Le lendemain donc, je mis à exécution mon dessein et j'allai me placer aux lieux où la neige sanglante m'avait paru du plus beau pourpre; là, même à l'aide du microscope, malgré toute mon attention, la cause réelle de cette couleur m'échappa complètement.

Je creusai alors la neige et je la trouvai rouge à plus d'un mètre de profondeur; quelquefois aussi, des veines d'une teinte paraissant du sang coagulé la traversaient à la surface et couraient en sillons variés, qui la marbraient, pour ainsi dire; d'autres fois, et plus fréquemment même, cette teinte était également repandue sur des morceaux entiers. Dans un lieu très exposé au soleil, la couche de la neige était tout à fait pourpre, et cette belle nuance allait en se dégradant peu à peu, dans l'étendue d'un cercle de près de 5 mètres.

"De toutes mes recherches, je conclus en définitive que la neige rouge doit renfermer une végétation secrète et cachée qui produit cet effet et la teint ainsi à la surface."

A ces observations incomplètes du voyageur allemand, que nous venons de citer, nous voulons joindre celles d'un naturaliste genevois, qui s'était adjoint plusieurs savants, et qui prétend avoir découvert la cause réelle de ce phénomène rare et singulier.

"Le 25 août 1839, dit M. Shutleworth, étant à l'*hospice de Grimsell*, j'appris qu'on apercevait dans le voisinage plusieurs morceaux de neige qui commençaient à prendre une teinte rouge. Je m'empressai de visiter le lieu indiqué avec plusieurs de mes amis et MM. Bruch et Blind, naturalistes italiens distingués, qui étaient arrivés ce jour au Grimsell, à ma grande satisfaction.

"C'est où la neige ne fond jamais entièrement que nous trouvâmes les endroits sur lesquels la neige rouge commençait à paraître. Nous les étudiâmes avec attention; les taches colorées pénétraient sa surface tantôt plus apparente à mesure qu'on creusait.

"Une quantitite suffisante de cette neige colorée ayant été recueillie par nous et déposée dans des vases de terre, fut enfin soumise à un examen microscopique. A mesure que la neige fondait, la matière colorante déposait graduellement sur les côtés et le fond des vases une poudre d'un rouge foncé; au bout de deux ou trois heures, la neige étant en partie fondue, on en plaça une portion sous un microscope très puissant.

"Alors nous ne vîmes pas sans surprise que cette matière colorante se composait de corps organisés, de formes et de natures différentes, dont quelques-unes étaient végétales, mais dont la plus grande portion, douée d'un mouvement rapide, appartenait au règne animal. La couleur du plus grand nombre était d'un rouge brillant approchant de la nuance du sang; d'autres corps paraissaient cramoisis; d'autres encore d'un brun très foncé et presque d'un rouge opaque.

"Ces petites créatures marchaient avec une incroyable rapidité dans toutes les directions; la majorité présentait une forme ovale parfaite; quelques-unes avaient celle d'une poire. Les premières avaient un mouvement égal et horizontal; les dernières s'arrêtaient souvent au milieu de leur course, et tournaient rapidement sur leur extrémité pointue, sans changer de place. On pouvait remarquer dans les corps ovales une ou deux taches rougeâtres et presque transparentes: nous les avons jugées, devoir être l'estomac de ces espèces.

"On trouva également sous le microscope un certain nombre de corps plus petits encore; ils étaient d'une rondeur parfaite, d'un rouge magnifique, quoique tant soit peu transparent. Vus d'une certaine manière, ils montraient, à l'une de leurs extrémités, une petite fente ou une ouverture très étroite: leur mouvement était progressif, en cercle, et ils tournaient sur eux-mêmes en même temps.

"Ainsi il nous a été prouvé, ajoute M. Shutleworth, un fait que, je le crois, personne n'avait encore soupçonné jusqu'à présent, c'est qu'il existe dans la neige rouge un nombre infini d'êtres microscopiques, qui sont évidemment des animaux, et cela à une température qui s'élève rarement à plus de quelques dégrés au-dessus du point glacé, et tombe probablement bien plus bas.

Ce fait nous avertit de tout ce qui reste encore à découvrir dans ce nouveau monde, dont les limites s'étendront à mesure que nos microscopes deviendront plus parfaits."

PRAUVAIS.

AFFAIRES DES INDES.

DÉFAITE DE SCINDIAH.

On lit dans le *Bombay Time*:

On se rappellera qu'au mois de juillet de l'année dernière toute l'armée de Scindiah connue sous le nom de contingent de Gwalior et comptant 12,000 hommes bien armés et disciplinés est allée grossir l'insurrection, et que depuis cette époque elle a constitiué l'un des corps armés les plus formidables que nous ayons eu à combattre. Ce sont ces troupes qui ont cerné Windham à Cawnpore au mois de novembre, et qui ont été dispersées plus tard par Colin Campbell. Un grand nombre de ces cipayes avait rejoint les garnisons de Ihansi et de Calpee, qui semblaient se prêter facilement à une résistance prolongée; 3 ou 4,000 hommes étaient restés fidèles à Scindiah; ils viennent seulement maintenant de passer à l'ennemi. Depuis leur défaite de Kooneh, il était évident que ces troupes se réfugieraient à Gwalior. C'est ce qui a eu lieu en effet. Bien que Scindiah eût de bonnes raisons de soupçonner ses soldats, il n'avait pas autres chose à faire que se fier à eux.

Le 1er juin, on annonça que les rebelles approchaient en grande force, venant directement du théâtre de leur dernier désastre. Les troupes de Gwalior furent envoyées à leur rencontre. Elles se composaient de 600 gardes du corps, de quelque cavalerie, de 6,000 soldats et de 8 canons. L'ennemi avait 4,000 hommes de cavalerie, 7,000 fantassins et 12 canons. La rencontre eut lieu au point du jour. Les rebelles étaient commandés par Tantia-Topi, chef de Bandah, par Rao-Saheb, Ram-Row-Govind et la reine de Ihansi. Aussitôt que la batterie de Scindiah eut ouvert le feu, environ, 2,000 cavaliers ennemis s'emparèrent des canons; à ce moments, 2,000 hommes des troupes de Gualior restés inactifs jusqu'alors passèrent à l'ennemi. Les gardes du corps se battirent avec courage et perdirent plus de 200 hommes. Le reste de l'armée ne prit aucune part à la lutte, et ne tarda pas à se joindre à l'ennemi. Il était inutile de prolonger le combat; aussi les gardes du corps se retirèrent-ils rapidement. Scindiah, voyant sa cause désespérée, se retira sur Agra, poursuivi par la cavalerie de l'ennemi. Pendant ce temps, la Baeze-Baec (veuve du souverain précédent, à laquelle on avait permis trois fois depuis 1824 d'adopter un héritier au trône de Gwalior) s'était enfuie avec la famille de Scindiah vers Sepri.

Le fort de Gwalior est bâti sur un rocher abrupt qui s'élève à 300 pieds au-dessus de la pleine. L'accès en est difficile même du côté de la porte d'entrée, et de tous les autres côtés il est à pic et quelquefois même il surplombe. Il a environ 300 yards et un mille et demi de long. Il serait malaisé de le prendre d'assaut, mais il peut être facilement bombardé, les canons du fort ne pouvant être inclinés suffisamment pour porter sur des batteries qui seraient placées au-dessous. En outre, l'ennemi qui y aurait pénétré ne saurait plus en sortir. Nous n'aurions qu'à surveiller l'entrée, et la garnison serait forcée de capituler ou de périr par la famine, sans même pouvoir tenter une sortie. On dit que les rebelles ont augmenté la garnison et ajouté des canons. Ils ont déjà pillé la ville et soulevé les habitants contre eux. Les principaux indigènes se rendent à Agra pour se mettre en sûreté et nous offrir leurs services. Sous ce rapport, la marche des rebelles sur Gwalior peut-être considérée comme un événement heureux, parce qu'elle donne lieu à des querelles constantes entre la population et les insurgés.

Le même journal annonce en ces termes le départ de sir H. Rose à la poursuite des rebelles:

Après la prise de Calpee, le 23, la force de sir Hugh Rose, qui a traversé l'Inde entière dans toute sa largeur et dont une partie était sous les armes depuis le mois d'octobre, avait bien le droit de compter sur quelque repos. Mais il en a été autrement. Les rebelles, chassés de leur dernier abri, tournaient leurs regards vers Gwalior, où ils avaient pour l'armée de Scindiah qui leur avait déjà fourni de si nombreux contingens. Le 24, une troupe fut envoyée à la poursuite des fugitifs. Elle consistait en un régiment de cavalerie d'Hyderabad, en quelque peu d'infanterie et une aile du 25e de Bombay.

Les rebelles semblèrent d'abord marcher sur Jaloun, forteresse située au nord ouest de Calpee. Ils changèrent bientôt d'avis et se tournèrent vers le nord. Le troisième jour, ils parurent vouloir livrer combat. La colonne de poursuite s'arrêta alors pour attendre quelques renforts, et pendant ce temps l'ennemi s'échappa; il arriva à Gwalior le 1er juin. Sir H. Rose, laissant une garnison à Calpee, partit avec sir R. Hamilton pour Gwalior, le 2 juin. Le 5, il a été suivi par la dernière division de sa force. Le 8, il était à Indurki, aux deux tiers de la route. La seconde brigade de Ihansi a reçu l'ordre de le rejoindre. On sait que le brigadier Smith était arrivé à Sepri le 10. Il en est reparti pour Gwalior. Les communications était interrompues au nord-ouest, nous ignorons si l'on attend quelques renforts d'Agra, où Scindiah est arrivé le 2. Il est probable que toutes ces forces seront réunies vers le 15. Les dispositions que l'on prendra ultérieurement dépendront de ce que fera l'ennemi. Quant à nous, nous pensons qu'il se dispersera. Ce n'est qu'un fuyant qu'il devient dangereux pour nous. C'est là sa seule ressource.

D'après les dernières nouvelles de Chine, les forts qui commandent l'embouchure du Peiho, ont été pris le 20 mai par les forces anglaises et françaises. Ces dernières ont beaucoup souffert de l'explosion d'une mine.

Une expédition a été faite contre un camp chinois près de Canton, mais sans résultat.

Le siège de Nankin entrepris par les troupes impériales, a été levé le 7 avril dernier; c'est le 24 décembre 1857 que l'investissement de la ville a eu lieu. Cette opération a été tentée par les impériaux, à la suite de leur brillante campagne dans la basse vallée du Yang-tse-Kiang. La levée du siége de Nankin est un échec considérable pour la cour de Pekin. Elle prolonge la guerre civile qui existe depuis quinze ans dans l'est de la Chine.

CHRONIQUE.

Paris, 24 juillet.

Bon peuple de France, gaudis-toi: voici venir des jours de grande abondance. Déjà les épis pesants et pressés tombent sous la faucille dentelée du moissonneur joyeux, et sur les ceps de Bordeaux et de Bourgogne, les grappent grossissent à vue d'œil par une chaleur entremêlée de pluies ou plutôt de rosées fécondes. Les renseignements qui nous arrivent de presque tous les points de la France nous permettent de croire que cette année sera des plus abondantes. Abondance de fruits, abondance de blé, abondance de vin. Oh! que Dieu soit béni! Il a regardé les pauvres, les malheureux, tous ceux enfin que le besoin tourmente ou que la misère accable, il a fait luire son soleil sur nos campagnes et il a répandu sa douce rosée sur nos vignes. Un rayon de bonheur va donc entrer cette année dans les mansardes, dans les ateliers et dans les chaumières! Les joies du foyer domestique, joies si pures et si bienfaisantes, ne seront donc pas assombries cet hiver par l'incessante crainte de la misère! Quand la gerbe est lourde et le tonneau plein, le front soucieux du père de famille s'éclaircit, la ménagère, toujours prévoyante comme la fourmi, remplit ses armoires de linge et son dressoir de brillante faïence, Jean épouse Jeannette et tout le monde à l'église, le dimanche, entonne avec force et avec amour le *Magnificat anima mea Dominum*.

Mais quittons ces gracieuses perspectives et entrons ensemble dans le mouvement du siècle afin d'en noter les principales pulsations.

L'exposition de Limoges, dont je vous ai dit un mot dans ma dernière causerie a été close mardi 17 par la distribution des prix et des récompenses. Cette fête était présidée par le prince Napoléon, qui a prononcé un discours dont voici le passage principal:

L'exposition de Dijon, dit le correspondant des *Débats*, donne à cette jolie ville une physionomie des plus animées. La plupart des rues sont pavoisées, et tout ici respire un air de fête. Les abords du palais des Etats et des annexes qu'on vient de construire sont entourés d'une foule qui se renouvelle sans cesse. L'intérieur est plein de curieux; on s'y coudoie, on s'y presse; on dirait d'une exposition de tableaux au salon de Paris, et on croirait par instants se trouver dans une des parties de la vaste exposition de 1855.

Dijon joue en ce moment le rôle d'une capitale: il s'est replacé à la tête de la Bourgogne, comme il y était autrefois, non-seulement par l'organisation politique, mais par le grand nombre de ses établissements scientifiques, par son amour des lettres et des beaux-arts, par cette phalange d'hommes illustres en tout genre qu'il a produits et qui furent un exemple puissant d'émulation pour leurs concitoyens.

A chaque pas on rencontre sur la façade des maisons les œuvres des artistes de la Reconnaissance, nettes et fines comme ces vignettes des livres sorties des mains des Elzevirs ou des Aldes; à chaque instant l'œil aperçoit la trace d'une ancienne illustration. Des plaques de marbre noir indiquent les maisons où les hommes célèbres de la Bourgogne ont reçu le jour ou qu'ils ont occupées. Ici c'est la modeste maison où naquit Bossuet, et il est intéressant pour le voyageur qui a médité un instant dans la cathédrale de Meaux sur la table qui recouvre les cendres de Bossuet, de voir l'asile qui abrita son berceau et où retentirent les premiers vagissements de ce génie qui foudroya les vanités humaines devant la cour polie de Louis XIV.

Voici plus loin les maisons qu'habitèrent les présidents Bouhier et de Brosses, Buffon, Proudhon, le jurisconsulte; celles où vinrent au monde Longepierre, Hugues Aubriot, prévôt de Paris, qui fit construire la Bastille, Guyton de Morveau, Piron, Crébillon, Rameau, qui détrôna Lulli, et enfin, dans le quartier du Bourg, autrefois occupé par le *populaire*, vrais piliers des halles de Dijon, voyez la maison où naquit un futur membre de l'Académie française, Bernard Lamonnoie, le poëte de ces noëls bourguignons encore chantés aujourd'hui par les vieillards au milieu des pampres de cette verdoyante et joyeuse Bourgogne.

On a dit de Paris qu'il est la tête de la France. Si la Bourgogne retranchait de cette tête hétérogène tout ce qu'elle y a mis, qu'en resterait-il, grand Dieu! Le génie bourguignon a une nervure comme le chêne des Gaules et un parfum comme le pampre de ses riches côteaux. C'est bien a lui que nous devons les plus beaux fleurons de notre couronne de gloire. Quelle suite de grands hommes, depuis saint Bernard jusqu'aux P. Lacordaire!

Je veux vous offrir une compensation, en vous servant un petit dessert enlevé à la table attique de l'Académicien Brifaut, dont on vient de publier les œuvres posthumes.

Entre autres anecdotes très-finement racontées, on y lit les suivantes:

"Le roi Charles X jouait un soir au whist chez madame la Dauphine avec le prince de Talleyrand, son partenaire, comme celui-ci, depuis plusieurs secondes, tenait sa carte en l'air, ne sachant s'il devait la risquer, voilà que le roi chevalier s'impatiente: Allons donc, monsieur de Talleyrand, s'écrie-t-il, aurez-vous bientôt fini votre *Dominus vobiscum?* Je laisse à deviner les rires contenus de la galerie et le désespoir secret de l'auguste questionneur."

Brifaut, ce peintre si fin des salons, des boudoirs, excelle à représenter les Scènes de la rue, le bruit de l'émeute, ces ordres menaçants, ces mouvements emportés au milieu desquels éclatent tout à coup la gaieté, l'esprit et même la galanterie nationale. "Des lampions! des lampions! crie la foule en fureur. On ramasse des pierres; une fenêtre désignée à la vengeance populaire va tomber en débris: point de rémission.

"Attendez, attendez. Voilà cette fenêtre qui s'ouvre, timidement ébranlée par une jolie main blanche. Voilà qu'une jeune fille la tête sous une cornette de soie, s'avance en montrant une figure... Ah! quelle figure ravissante! Voilà qu'elle porte devant elle deux ou trois restes de chandelle qui éclairent assez les plus beaux yeux, les plus blonds cheveux, pour que le mécontentement général disparaisse, faisant place aux applaudissements, aux bravos d'une foule prompte à passer par les émotions les plus opposées.

"Au milieu de leur fureur ils avaient entonné le *Chant du Départ*, lorsque la voix d'un des jeunes citoyens couvrant toutes les autres s'éleva vers la jeune fille, en répétant avec une galante affection le refrein seul de l'hymne patriotique; si bien que, les comparses l'imitant, on entendit de toute part:

Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir.

"Jamais allusion si délicate, jamais déclaration en plein vent n'eut tant de succès et n'en mérita plus. O mes chers concitoyens, continue M. Brifaut, que vous êtes aimables quand vous le voulez! Pourquoi ne le voudriez-vous pas toujours?"

Après les jours de juillet on avait repris. Le ruban tricolore; mais pas M. Brifaut.—Halte-là: dit une interlocuteur imprévu, pourquoi, citoyen, n'as-tu pas sur ton habit le signe de la liberté?—"Sans me déconcerter, dit M. Brifaut, je le regarde et je lui réponds en riant:—Citoyen, c'est pour prouver que je suis libre."

Qu'en dites-vous, chers lecteurs? Est-ce joli, cela? Quelle saveur et quelle finesse! O Athènes tu revis en nous!

Permettez-moi, en terminant, de vous annoncer une grande nouvelle.

La fameuse comète qu'on attend depuis deux ans va enfin arriver. Le professeur Donati, à Florence, l'a vue le 2 juin pour la première fois à l'aide du télescope, il l'a observée depuis, et annonce qu'elle gagne tellement en lumière et en grandeur qu'on pourra la voir à partir du milieu d'août jusqu'en septembre.

On ne dit pas si elle fera voler notre planète en éclats: nous le verrons bien et nous le sentirons encore mieux.

B. CHAUVELOT.

EVENEMENTS DE CHINE.

Un supplément du *North China Herald*, publié à Shanghaï, le 27 mai, donne les nouvelles suivantes:

"Le steamer des Etats-Unis, *Missisipi*, apporte du golfe de Pecheli des dépêches des ambassadeurs alliés pour leurs gouvernements respectifs, en date du 22 mai. Il a rencontré le *Powathan*, autre steamer de la même nation, et tandis qu'il continuait sa route sur Hong-Kong, le *Powathan* se dirigeait immédiatement vers le golfe de Pecheli.

"L'attaque des forts de Peï-ho, à l'entrée de la rivière qui conduit à la capitale de l'empire, a eu lieu le 20. Dans la soirée de la veille, les embarcations du *Calcutta*, du *Pique* du *Furious* et du *Fury* et celles de l'escadre française furent remorquées par les cononnières à vapeur, à l'embouchure de la rivière et y restèrent toute la nuit.

"Dans la matinée suivante, les amiraux envoyèrent à la garnison une sommation de se rendre, lui garantissant les meilleures conditions et la mise en liberté, comme de raison, à la conclusion des négociations entamées. On lui donna un délai de deux heures pour faire connaître sa réponse. Les Chinois n'ayant pas répondu, à dix heures dix minutes le *Cormoran* s'avança pour prendre position en face de la rive nord, la plus éloignée de la flotte. En arrivant sur le premier fort, il rompit par la force de son impulsion une chaîne qui avait été tendue à travers la rivière.

"Le fort le reçut par une fusillade, qui fut bientôt suivie du feu général de tous les forts; quarante canons chinois tiraient à la fois sur ce navire sans y blesser personne et sans atteindre au but. Le *Cormorau* ouvrit alors son feu sur le premier fort et l'entretint jusqu'à moment où il fut rallié par la division des embarcations. Le *Nemrod* engagea au sud, pour opérer une petite division, tandis que le *Stanley* et la *Fusée*, ayant à bord les amiraux anglais et français, conduisaient les canonnières au combat et faisaient pleuvoir les bombes, les fusées et les obus.

En quinze minutes le premier était réduit au silence, et toute l'action se portait de l'autre côté du fleuve. Enfin, à midi, les drapeaux d'Angleterre et de France flottaient sur tous les ouvrages nord et sud de l'embouchure du Peï-ho. Ainsi deux heures avaient suffi pour amener cette victoire complète.

"Les troupes de débarquement consistaient en 1,500 à 1,600 hommes, français et anglais.

"On a pris un grand nombre de canons de tous calibres. Les forts seront démolis et abandonnés.

"On évalue de dix mille à vingt mille le chiffre des troupes chinoises qui étaient dans les forts ou dans le camp. Il y avait, en outre, 800 hommes de cavalerie. Quelques mandarins se sont tués de désespoir.

"Les alliés se sont occupés aussitôt de réunir les canons de l'ennemi et de démolir les fortifications. Une grande quantité de jonques, mouillées dans la rivière sur une distance d'environ douze milles, devaient être brûlées le lendemain à la marée montante, et l'on comptait aussi détruire dans le voisinage.

"La *Belle-Isle*, bâtiment hôpital, est arrivé fort à propos de Hong-Kong, le 25.

"L'expédition allait s'avancer le 22 sur Tien-Tsin.

"On dit que les Tartares se sont fait tuer sur leurs pieces dans cette courte canonnade. Les pertes des alliés sont grandes, comparativement à la durée du feu. Tous nos cor-

respondants s'accordent, du reste, à louer l'habileté du plan d'attaque et la bravoure déployée par les alliés.

"ETAT DES PERTES.—*Français :* 4 officiers, y compris le 1er lieutenant de la *Fusée*, et 3 hommes ; blessés, 2 officiers et 57 hommes, principalement par l'explosion d'un magasin à poudre.

"*Anglais :* 1 officier et 4 hommes ; blessés, 1 dangereusement, M. Prickett ; 2 matelots de l'*Opossum*, plus 16 hommes.—Total : 88 morts et blessés."

Le *Pays* apprécie en ces termes la portée des derniers évènements :

"Les différents traités contractés avec le gouvernement du Céleste-Empire ont eu un caractère éphémère, parce que la cour de Pékin, qui est l'arbitre souveraine des destinées du pays et de qui tout émane, était mal renseignée à l'égard des étrangers, n'a jamais voulu croire à leur force et à leur puissance.

"Il importait donc d'aller jusqu'au cœur de l'empire et de traiter avec le souverain dans sa capitale même.

"Tel est le motif qui a guidé la conduite des alliés. Ils ont reconnu que tout autre système serait sans résultat, que les mandarins et les commissaires extraordinaires opposeraient toujours la ruse ou la force d'inertie, qui est la principale force des Chinois, et que les escadres alliées auraient inutilement parcouru un espace de cinq mille lieues pour venir réclamer justice, si l'on n'allait pas jusqu'à Pékin.

"L'entreprise n'offrait pas de difficultés insurmontables, mais elle avait contre elle les chances de l'inconnu, qui dans un semblable pays doivent jouer un grand rôle.

"Le centre de l'empire n'est pas fréquenté par les Européens ; sa géographie est très inexactement connue ; les ressources de défense du gouvernement et son état militaire sont des problèmes restés insolubles jusqu'à ce moment. Il fallait donc se résoudre à faire comme les compagnons de Colomb et comme ceux de Cortès, à aller à l'aventure en mettant de son coté tous les enseignements de l'expérience.

"En quittant Shanghaï, les alliés se sont rendus au Petcheli, vaste golfe dans lequel vient se jeter le Peï-Ho, rivière qui va jusqu'à Péking ; ils ont tenté d'entrer en négociations avec le gouvernement, et leurs propositions n'ayant pas été agréées, ils ont détruit les forts qui sont à l'embouchure de la rivière, et il ont commencé à la remonter le 18. Voici les dispositions prise à cet effet :

"Le Peï-Ho n'a pas assez de fond pour les corvettes et les frégates ; les canonnières seules et les avisos ont dû s'y engager, mais, pour augmenter les forces expéditionnaires, on a fait remarquer par elles les chaloupes des autres bâtiments, chargées des compagnies de débarquement.

"C'est dans ces conditions qu'on a dû arriver devant Tien-Tsing, qui est la seconde ville de l'empire, et l'on avait tous les moyens nécessaires pour la bombarder, car les canonnières ont toutes une artillerie puissante.

"Il est impossible de prévoir ce qu'aura produit l'attaque de Tien-Tsing, et si, en présence de ce fait militaire, l'empereur aura cru à l'existance des alliés ; quoi qu'il en soit, on pense que, si cette attaque n'a pas amené un arrangement, les amiraux continueront leur route sur Peking. Alors il s'engageront sur le canal qui conduit jusqu'au centre de la ville où ils ne seront pas trop de trois à quatre mille hommes, d'après tout ce qu'on connais de l'armée impériale.

☞ Les lettres adressées à ce Bureau, non affranchies, seront strictement refusées à la Poste.

☞ Payez votre Gaz le ou avant le 14 courant, au No. 54 Rue St. Gabriel, et vous aurez droit à 30 par cent de discompte.

LA MINERVE.

Jeudi matin 12 Août 1858.

Reconstruction du Cabinet.

Retraite de l'Hon. M. Loranger.

Dans notre dernier numéro, nous n'avons fait qu'esquisser rapidement les causes de l'entrée de M. Galt au nouveau Cabinet et de la retraite de M. Loranger. Nos lecteurs nous sauront gré de reprendre le sujet et de le développer plus complètement. Nous devons surtout rendre aujourd'hui un nouvel hommage au patriotisme désintéressé du ci-devant Secrétaire-Provincial, qui, devant des considérations d'intérêt public, a effacé ses titres à sa continuation en offices ; titres rendus incontestables par sa fidélité au parti, la supériorité reconnue de son talent, et son efficacité comme ministre et chef du Secrétariat. Les faits suivants prouvent qu'en faisant cet éloge du Député de Laprairie, nous lui rendons simplement justice.

Le Gouverneur Général, après la retraite du cabinet éphémère Brown-Dorion, ayant requis les services de M. Galt pour former le nouveau ministère, et ce dernier ayant refusé la tâche, s'adressa à M. Cartier. Celui-ci voulut s'assurer la coopération de M. Macdonald pour la reconstruction de la section Haut-Canadienne. Pressé par ses amis qui à ses refus opposèrent une insistante persévérance, M. Macdonald accepta à la condition du remplacement de M. Cayley comme ministre des finances. Le choix de MM. Cartier et Macdonald désigna M. Galt, qui, par son appel auprès du chef de l'Exécutif, semblait avoir un droit à faire partie de la nouvelle Administration.

L'accession de M. Galt nécessitait la retraite d'un des cinq Ministres du Bas-Canada ; car, il n'eût pu être question d'offrir à l'un deux le poste de Solliciteur-Général. Le nombre des Ministres Bas-Canadiens était reparti comme suit : MM. Cartier, Sicotte et Loranger représentant le District de Montréal, et MM. Belleau et Alleyn, celui de Québec. Par un entendement qui semble être devenu une nécessité Gouvernementale, et que des susceptibilités de Section ont créé, malgré qu'en plusieurs occasions il ait été violé au préjudice du District de Montréal, entendement dont, pour notre part, nous mettons la sagesse en doute ; il semble être compris que dans la formation du personnel Ministériel, les portefeuilles seront aussi également que possible divisés entre les membres des deux Sections du pays.

La retraite d'un des ministres de Québec eut laissé ce district avec un seul représentant au Cabinet. Celle d'un des trois ministres de Montréal devenait donc nécessaire. Elle fut proposée par M. Cartier à M. Loranger qui, d'une manière aussi désintéressée qu'honorable pour lui et pour le pays, qui compte parmi ses gouvernants des hommes qui comprennent d'une manière aussi éclairée les exigences politiques, accéda à la proposition, sans briser les liens qui l'attachent à son parti ; méprisant ainsi la conduite mesquinement rancunière de quelques uns de ces devanciers, à qui l'expérience des quelques années passées, a enseigné de rudes leçons.

Les explications données par M. Loranger, dont nous reproduisons le discours prononcé dans les deux langues pendant la séance de samedi, établiront la situation plus précisement que nous ne pourrions le faire nous-mêmes.

En terminant, nous ne pouvons cependant que regretter qu'une exigence politique, ainsi appelée par le chef du présent ministère, ait privé ce ministère de l'efficacité des services du ci-devant Secrétaire Provincial, réduisant au nombre de trois les représentants de la race française au Cabinet, chiffre en disproportion évidente avec sa population.

DISCOURS DE M. LORANGER.

M. l'Orateur,

Je dois au pays dont j'ai été un des ministres, à mes anciens collègues et à ma dignité personnelle, l'énoncé des motifs sous lesquels s'est opéré ma retraite de l'Administration. Placé entre une loi du pays qui votait l'appropriation d'une somme d'argent considérable à l'érection des bâtisses parlementaires, dans l'endroit qui serait l'objet du choix de Sa Majesté, et un vote adverse de la Chambre qui déclarait que Ottawa, lieu fixé par l'arbitrage royal, ne serait pas le siege du Gouvernement, l'ancien ministère dût à son honneur d'offrir sa démission qui fut acceptée. M. Galt déclina la tâche onéreuse de construire un nouveau Cabinet. M. Cartier fut appelé, et jeudi, M. Cartier m'informa que l'accession de M. Galt comme ministre des finances, était considérée par M. MacDonald et lui comme nécessaire. Il m'annonça de plus que mes anciens collègues du Bas-Canada avaient mis à sa disposition non leurs portefeuilles, car nous n'en tenions plus, mais leurs droits à former partie du nouveau ministère qu'il était en voie de reconstruire. J'en fis autant sans hésiter (écoutez, écoutez). Il ajouta que pour conserver l'équilibre entre les Districts de Montréal et Québec, la retraite d'un des trois ministres du premier de ces Districts, était également une nécessité ; car le Solliciteur-Général n'avait pas de siége dans le cabinet, et si un des ministres de Québec faisait place à M. Galt, Québec se trouverait représenté par un seul ministre. Je m'empressai de lui répondre que quoique ne concourant pas abstraitement et comme doctrine politique, dans une égale division numérique de ministres entre les deux Districts, qu'ainsi que ceux de mes collègues mes droits étaient à sa disposition. (Ecoutez, écoutez.) Que s'il croyait que comme le plus jeune des ministres de Montréal, ma retraite était utile au bien public, je l'effectuerais volontiers sans en aucune façon diminuer la force des liens qui m'attachaient à mon parti (Ecoutez, écoutez).

Ma retraite fut acceptée, et je dois l'annoncer à la chambre avec l'assurance qu'en aucun tems et en aucun lieu, ma personalité ne fera jamais obstacle au bien public, et à l'intérêt du parti politique auquel j'ai toujours religieusement appartenu et auquel j'appartiendrai toujours. (Applaudissements.) Je suis avant toute chose un homme de parti. (Ecoutez). Je conçois que la fidélité aux partis est sous l'empire de notre gouvernement la sauvegarde de la moralité publique (écoutez.) Et que l'on ne craigne pas qu'un intérêt personnel puisse jamais me faire dévier de la règle rigoureuse qu'en entrant dans la vie publique, je me suis tracée : tout à mon parti, et tout pour mon parti, son succès et le bien public avant tout. Les principes et non les hommes. [Ecoutez] Depuis que je m'occupe d'affaires politiques, l'on m'a vu marcher sous la bannière du parti libéral, du parti raisonnablement progressif, qui eut à sa tête les hommes les plus marquants et les plus utiles du pays. Dans ce parti je suis né politiquement, j'y veux vivre et y terminer ma carrière politique. (Applaudissements.) Que l'on comprenne bien que je n'ai en aucune façon conseillé l'accession de M. Galt, ayant donné ma démission et n'ayant plus de portefeuille, je n'avais le droit d'être consulté. L'on m'annonça cette accession comme une nécessité politique, et je l'acceptai comme telle, en soumettant mon jugement à celui, que son ancienneté en politique et ses services, avaient fait le chef du ministère auquel j'avais l'honneur d'appartenir, comme membre de la section Bas-Canadienne. Ces quelques remarques, M. l'Orateur, contiennent les observations que je considérais de mon devoir d'offrir au pays, dans la personne de ses représentants. (Battements de mains prolongés.)

Politique du Ministere Cartier-Macdonald.

Tout d'abord, nous devons une explication à ceux de nos lecteurs qui ne seraient pas en état de s'expliquer la conduite du nouveau Ministère lors de sa formation.

Vendredi, 6 août, un Supplément à la *Gazette Officielle* contenait la nomination du nouveau Ministère comme suit :

M. Cartier, Inspecteur-Général.

M. J. A. MacDonald, Maître-Général des Postes.

M. Vankoughnet, Commissaire des Terres de la Couronne.

M. Sicotte, Commisaire des Travaux Publics.

M. Belleau, Orateur du Conseil Législatif.

M. Alleyn, Secrétaire Provincial.

M. S. Smith, Président du Conseil Exécutif.

M. Galt, Membre du Conseil Exécutif.

M. Rose, Receveur-Général.

M. Sherwood, Membre du Conseil Exécutif.

Le lendemain, un second Supplément donnait la liste suivante :

BAS-CANADA.

Hon. G. E. Cartier, Premier et Procureur-Général du Bas-Canada.

Hon. L. V. Sicotte, Ministre des Travaux Publics.

Hon. N. F. Belleau, Orateur du Conseil Législatif.

Hon. C. Alleyn, Secrétaire-Provincial.

Hon. A. T. Galt, Inspecteur-Général.

Hon. J. Rose, Solliciteur-Général du Bas-Canada.

HAUT-CANADA.

Hon. J. A. MadDonald, Procureur-Général du Haut-Canada.

Hon. John Rose, Président du Conseil Exécutif.

Hon. Sidney Smith, Maître-Général des Postes.

Hon. P. M. Vankoughnet, Ministre des Terres de la Couronne.

Hon. George Sherwood, Receveur-Général.

Dans l'Acte d'indépendance du Parlement Provincial, sanctionné le 10 juin 1857, section VIIe, il est pourvu à ce que chaque fois qu'un député, remplissant les fonctions de Ministre, aura résigné sa charge, il pourra, dans un mois après sa démission, accepter une *autre* des dites charges, sans rendre par là son siège vacant.

Il est évident qu'outre le barbare français dans lequel ce proviso est couché dans le Statut et que nous n'avons osé transcrire mot à mot, cette disposition a été d'ailleurs mal rédigée par le législateur. L'esprit de ce texte autorise, à n'en pas douter, tout ministre résignataire à rentrer de nouveau, sous l'espace d'un mois, dans l'exercice de son ancienne charge ; néanmoins, par l'obscurité avec lequel il est traduit ou rédigé, la lettre qui l'exprime dit toute autre chose.

Mais, comme la loi s'applique d'après ce qu'elle dit expressément et non d'après ce qu'elle devrait dire, les nouveaux Ministres ont voulu profiter du bénéfice qui leur était accordé par la clause en question, en dépit de son obscurité. Ils ont d'abord accepté chacun une charge différente de leurs premières : puis, le lendemain, ils ont pu rentrer sans difficulté dans leurs anciennes fonctions, sans avoir à encourir les frais et les inconvénients d'une nouvelle élection.

Voilà le motif des deux nominations dont certains ex-ministres ne font en ce moment tant de bruit que pour détourner l'attention publique de leurs propres humiliations.

Ceci expliqué, nous passons à d'autre chose.

Le nouveau Ministère reprend la chaîne de son ancienne politique, telle qu'énoncée dans le Discours du Trône, et un moment interrompue par une crise d'où elle est sortie plus forte que jamais.

Le vote récent de la Chambre sur la question du Siège du Gouvernement rend nécessaire l'adoption d'une nouvelle ligne de conduite à ce sujet. L'on sait qu'une loi autorisait la dépense de £225,000 pour l'érection des bâtisses du Parlement à Ottawa ; une résolution récente de la Chambre est venue paralyser cette loi en, déclarant que la capitale des Canadas ne devrait pas être fixée dans cette dernière ville. Le Parlement se trouve donc en contradiction avec lui même ; il est clair que dans cet état de choses, toute action du Cabinet devient impossible. C'est à la Chambre qu'appartient le droit et le devoir de se tirer de l'impasse ; c'est aussi dans ce sens que se prononce le nouveau Ministère.

Sa politique à l'endroit du tarif est des plus sages et des plus recommandables auprès de toute notre population agricole, industrielle et marchande. L'adoption entière du système *ad valorem* et de celui de Protection pour les manufactures nationales devra faire taire bien des cris et contenter tout le monde..... généralement

La grande question de l'Union Fédérale des Provinces est une de celles qui renferment dans leur sein tout l'avenir du Canada ; elle doit être approfondie par nos hommes d'état : c'est pourquoi, rien ne semble plus sage que la conduite que va tenir le nouveau ministère à cet égard. Il doit ouvrir des relations avec le bureau colonial et les provinces inférieures ; étudier le fonctionnement et les conséquences d'un tel changement, afin de mettre les Chambres à même de se prononcer avec pleine connaissance de cause.

Tel est, en somme, le résumé de la politique du ministère Cartier-MacDonald.

Dans la séance de samedi soir, où le nouveau gouvernement a été intronisé, cette déclaration politique a reçu une sanction qui témoigne de sa sagesse et de sa popularité. M. Walbridge a proposé la vacance du siège de l'hon. S. Smith à cause de son acceptation de deux différentes charges : cette motion était une proposition de non-confiance mal déguisée : aussi, a-t-elle été rejetée par 32 contre 14, laissant ainsi une majorité de 18 voix pour la nouvelle administration.

Ambition ou Incapacité.

Dans la *Minerve* de mardi, nous avons suffisamment prouvé la petitesse des accusations du parti Brown-Dorion contre le prétendu complot du Gouverneur-Général. Plus nous étudions la Correspondance officielle qui fait l'histoire exacte de la dernière crise, plus nous restons convaincu du manque de politique, de l'aveuglement obstiné qui a signalé l'accession au pouvoir du *braillard* parti de l'Opposition.

Malgré que Son Excellence eut refusé à M. Brown, dès le samedi 31 juillet, la dissolution des Chambres que celui-ci exigeait avant d'aller plus loin ; malgré que M. Brown fut alors convaincu de l'impossibilité de se maintenir au Pouvoir avec les Communes actuelles, il n'en procéda pas moins à la formation d'un Ministère. Il crut qu'en mitigeant ses principes antérieurs il pourrait se trouver des collègues dans le Bas-Canada ; et il espérait qu'en face d'une coalition la Chambre ne refuserait pas sa confiance.

Il avait trop compté sur l'immoralitité du Parlement. Les deux Chambres se sont montrées dignes de leur rôle dans cette occasion solennelle et ont repoussé unanimement l'ambition qui se doublait ainsi d'impudence.

Qu'ont fait les nouveaux Ministres ? Ils savaient, même avant de prêter serment, que Son Excellence était décidée à ne pas accorder de dissolution pour des raisons rendues publiques : n'importe, ils ont leurs vues ; ils la lui demandent de nouveau. Refusés, ils se démettent de leurs charges et se sont mis à crier partout —à la trahison !—à l'infamie !

Mais, en vérité, ces gens là croient-ils qu'en présence de documents authentiques le peuple va se laisser prendre à leurs mensonges ? Croient-ils couvrir leur aveugle ambition ou leur incapacité pelitique d'un misérable subterfuge ? Ils s'abusent étrangement.

On sait aujourd'hui de quoi sont capables les anciens chefs de l'Opposition et du chétif parti rouge en face d'un portefeuille ; on sait aussi quelle habileté dans les affaires publiques on doit attendre d'hommes qui se sont laissés prendre, suivant l'heureuse expression du *Canadien*, comme des rats dans une *ratière*.

Retour d'Europe.

Le révérend M. Picard est arrivé d'Europe, ces jours-ci, avec le *Nova Scotian*, et a débarqué au port de Montréal avant-hier matin vers six heures, avec trois autres messieurs, nouveaux prêtres de la maison de St. Sulpice, MM. Lefèvre, Brown et Sentenne. La traversée a été des plus heureuses et c'est avec beaucoup de satisfaction que tous les amis de M. Picard l'ont vu revenir en si bonne compagnie et lui-même dans le meilleur état de santé et aussi bien disposé que jamais à se consacrer à ces œuvres de charité et de zèle qui ont trouvé jusqu'à présent en lui un si dévoué et si heureux concours.

Bonne venue à ces apôtres de la civilisation morale et du progrès religieux, dont l'avenir et le pays ont tant de besoin !

Au nombre des passagers, nous remarquons en outre, M. Labrèche-Viger, et M. A. E. Généreux, passé en Europe, pour affaires commerciales.

—Les amis et les admirateurs du talent musical de M. C. G. Smith apprendront avec beaucoup de plaisir sa nomination de professeur de musique à l'établissement des Dames du Sacré Cœur.

Ce monsieur était déjà professeur au pensionat de Villa-Maria (Monkland).

—Le *Canadien* voudrait-il nous dire où il a pris sa traduction de la correspondance entre le Gouverneur et le cabinet Brown-Dorion ?

Ce ne serait que justice.

—Un article sur la *Société Provinciale Agronomique* au prochain numéro.

Charivari Dorion.

L'hon. A. A. Dorion a été, mardi soir, la pauvre victime d'une ignoble farce jouée à ses dépens par tout ce que le Griffintown a de plus grognant et de plus sale.

On l'a forcé, dans l'avant midi, de retourner à la Pointe St. Charles afin de le recevoir triomphalement le soir, aux flambeaux.

Hâtons-nous d'ajouter qu'un très petit nombre de Canadiens-Français se sont mêlés à ce charivari.

P. S.—Le bruit courait en ville, hier, que M. A. A. Dorion, pour tuer le temps jusqu'à l'heure fixée pour son ovation, serait allé aux *bluets* avec ses jeunes frères.

Si ce fait est vrai, il témoigne des goûts simples et bucoliques de M. Dorion.

Incendie a St. Hyacinthe.

Dans la nuit de mardi à mercredi, le feu s'est déclaré au coin N. E. et S. E. du marché de St. Hyacinthe. La maison, propriété de M. C. Beauregard, était occupée par M. Paillon et les bureaux du *Courrier*. Tout a été consumé.

Aux premiers instants du sinistre, un employé de la maison Paillon s'est précipité du 3e étage sur le pavé de la rue : le malheureux se croyait entouré par les flammes. Il était encore sans connaissance hier matin ; le médecin avait cependant quelques espérances de le sauver.

On ignore l'origine de l'incendie.

Un affreux accident.—Un catastrophe extraordinaire vient de frapper une des premières familles de Naples. La marquise de Castellucio conduisit dernièrement ses trois enfans dont l'aîné n'a pas plus de huit ans, au théâtre Florentini pour voir la tragédie d'Oreste par Alfiéri. Cette représentation fit sur eux à ce qu'il parait, une profonde impression. Le lendemain ces enfants voulurent par amusement jouer eux-mêmes la dernière scène de ce drame. Le fils aîné s'étant emparé d'un couteau de cuisine en guise de poignard, le plongea dans la gorge de sa sœur qui mourut quelques minutes après. Il en blessa ensuite dangereusement son jeune frère et se le plongea après dans la poitrine. La blessure assez voisine de la region du cœur est très-grave. On peut se figurer le désespoir de la mère qui, arrivée au moment où cette scène venait de se passer, trouva mort un de ses enfans et les deux autres dangereusement blessés.

La prétendue Houille canadienne est une hablerie.—Ce qui suit est le paragraphe par lequel débute une lettre que nous trouvons imprimée dans le *Vindicator* d'Oshawa, datée du 26 juillet et signée : Bowmanville.

"Depuis deux ou trois jours la population de cette ville a été de nouveau vivement excitée à propos de la question de la houille. Non pas, je regrette d'avoir à le dire, que cette excitation soit née de circonstances ultérieures confirmant l'existence d'un riche banc de ce très utile et très désirable article, mais parce qu'il est venu à la connaissance de tous, et cela sans l'ombre d'un doute, que la prétendue découverte faite en mai dernier était une imposture toute nue. Oui je regrette de le dire, le peuple de cette ville a été salement trompé ; et, ce qui rend cette circonstance plus aggravante c'est le fait que M. James Bates, le propriétaire de la mine supposée, homme qui précédemment était tenu en haute estime par ses concitoyens et dont la réputation d'honnêteté d'intégrité et d'honneur n'était mise en doute par personne, demeure convaincu, par son propre aveu, d'avoir pris part à cette œuvre de déception."

Evitez les subites transitions de la température.—La semaine dernière, un individu de Preston, Haut-Canada, suffoqué par la chaleur intense qui règne depuis quelque tems, eut la funeste idée de refugier dans une glacière où il mourut en quatre à cinq minutes.

Terribles ouragans en Sicile.—De fréquents orages ont récemment causé de grands désastres dans les provinces de Principato, Citeriore, Terra di Barri et les Abruzes. Les inondations causées par les pluies ont détruit une quantité de ponts et ravagé la plus grande partie des récoltes. Plusieurs personnes ont été frappées de la foudre. La perte des bestiaux a été considérable.

Musée de Bâle.—Ce musée suisse va bientôt s'enrichir d'un remarquable spécimen du règne animal ante-diluvien. Il y a environ un mois que l'on a trouvé des traces de petrification dans la vallée de Bumbach, canton de Berne. Des excavations ont été commencées sous la direction de M. Meyrat, géologiste suisse, et l'on a découvert le squelette de l'animal ante-divulrien l'Ichtyosaurus qui a 42 pieds de longueur.

Le prince Jerôme.—Le journal *Akbur* annonce que S. A. I. le prince Jerôme Napoleon doit, pour des raisons de santé, passer l'hiver prochain en Afrique.

Une célébrité eteinte.—Madame de Champagneux, fille de la célèbre Madame Roland est morte dernièrement en son hôtel rue de Fleurus à Paris à l'âge de 77 ans.

Cour de Sessions Générales de la Paix.

Lundi, 9 août.

Présent :—CHS. JOS. COURSOL, Ecuyer, Inspecteur et Surintendant de Police.

François-Xavier Gougeon, fils, assaut sur un huissier dans l'exécution de son devoir, plaide coupable d'assaut ; il est condamné à une pénalité de $10.

George Piché, Joseph Toin, François-Xavier Turcotte, William Burrell, Pierre Bellanger et Henry Chisholm, larcin, subissent un procès sommaire ; Piché, Chisholm et Toin sont trouvés coupables et les autres sont acquittés.

Ann Johnson, vol dans un magasin, subit son procès et est trouvée coupable.

François Charbonneau, larcin (deux accusations), subit son procès et est trouvé coupable.

Mardi 10 août 1858.

Présent :—Le même.

Les Grands Jurés rapport comme fondées les accusations suivantes, savoir : John Drennan, larcin ; Joseph Bessette, bris d'un magasin et vol d'icelui ; Alexander Darrack, assaut occasionant du mal corporel grave ; Octave Dubuc et Hilaire Remillard, bris d'un magasin et vol d'icelui ; William Brown, assaut sur un huissier ; Casimir Arcourt et Narcisse Trudeau, riot et assaut ; Joseph Dagenais, do ; et comme non fondées des accusations contre Eliza Watson, assaut sur un huissier ; Olivier Touchette, Amable Arcourt, François X. Arcourt, Pierre Arcourt l'aîné, Pierre Roy et Jean Bte. Corbeille, riot et assaut ; Narcisse Trudeau, Casimir Arcourt, Jean Bte. Corbeille, Amable Arcourt, François X. Arcourt, Pierre Arcourt l'aîné, Olivier Touchette, Antoine Augé, Edouard Delorme, Moïse Dagenais et Césaire Dagenais, do ; Charles Martin et Sophie Prinparé dit Tourangeau, larcin ; Solomon Rosington et Emilia Roberts, larcin ; subissent leur procès et sont acquittés, Narcisse Lefebre et Pierre Champagne, larcin ; subissent leur procès et sont acquittés.

George Troie dit Lafranchise, assaut avec intention de rapt subit son procès et est acquitté.

Joseph Ducharme, larcin ; subit son procès et est acquitté.

William Short, faisant des blessures graves ; subit son procès et les jurés ne s'accordant pas, ils sont confiés à la garde du shérif.

Nouvelles Religieuses.

RETRAITE.

La retraite des Prêtres-Curés du diocèse de Bytown a commencé à la chapelle pontificale, mercredi soir. Un grand nombre de messieurs les Curés de campagnes est arrivé ce jour même. Cette retraite doit durer huit jours, ne finissant, par conséquent, que mercredi prochain.

Présents de l'empereur Napoléon III.—L'empereur Napoléon III a fait présent à l'église de la mission de Saint Thomas dans le Haut-Canada, par l'entremise du missionnaire M. Trachon, d'une superbe pièce d'argenterie, marquée aux armes de Sa Majesté. Ce gracieux souvenir est destiné par Sa Majesté l'Empereur a être mis à la loterie au bénéfice de la mission.—*Le Courrier du Canada.*

—Nous apprenons, dit le *Western Star*, que l'Empereur Napoléon vient de donner une haute marque de sa faveur aux catholiques romains d'Aughrim. Sa Majesté Impériale, à ce qu'il parait, a daigné ordonner qu'une collection de vêtements sacerdotaux de la plus gradde richesse fût expédiée de Paris, afin de servir de temps à autre,—d'après ce que nous dit la personne qui nous communique cette nouvelle,—dans la chapelle d'Aughrim, lors de la célébration des messes dites pour le repos de l'âme du général Saint-Ruth, général français d'historique mémoire, qui est mort à la bataille d'Aughrim le 12 juillet 1691. Le lieu où Saint-Ruth a été tue est encore montré au touriste, sur la montagne Kilcomoden, à une courte distance du village.

CORRESPONDANCES.

A M. le Propriétaire du *Courrier de Ste. Hyacinthe.*

Monsieur,

D'après le jugement que j'ai porté, comme plusieurs autres, sur le dernier article qu'il vous a plu d'insérer sur une des colonnes de votre journal du 6 courant, je suis très persuadé que vous avez tout bonnement cru que vos petites diatribes me reduiraient au silence et auraient le bon effet (pour vous) de m'empêcher de répliquer de nouveau aux calomnies dont vous aviez bien voulu noircir le numéro de votre fameux "Courrier" du 30 ultimo.

Vous étiez, sans doute, sous l'impression que j'avais, en bon écolier, manqué le coup de vous donner les explications voulues et que le public a cependant bien comprises, (n'en déplaise à votre manière d'entendre et de voir.) Cela ne surprendra personne quand on saura qu'il ne vous suffit pas d'encre, papier et plume etc., pour decrier les hommes publics, mais bien et de beaucoup *d'esprit* chose dont vous faites usage fréquemment, surtout lorsqu'il s'agit de semblables dénonciations pour votre *bono publico*.

J'avouerai sincèrement que, si vous n'eussiez pas été sous l'influence d'un fluide électro magnetique quelconque, vous n'auriez pas pris la lune pour le soleil et que vous auriez mieux compris, peut-être notre devoir et le vôtre.

Heureusement pour l'accusé, le public de Ste. Hyacinthe et des environs a su depuis longtemps rendre justice à votre manière de voir et à sa manière d'agir de l'un et de l'autre, et je suis convaincu de l'impartialité des jugements que l'on a pu porter sur la dénonciation d'une part et sur la justification de l'autre.

Vous paraissez trouver étrange que les colonnes de la *Minerve* aient été ouvertes à la réfutation de vos calomnies, et vous allez jusqu'au point de dire, en substance, que vous seriez en état de prouver la vérité de vos lourdes assertions contre ma conduite comme opérateur de la ligne télégraphique par plusieurs personnes.

La circulation du journal *La Minerve* étant plus généralement étendue que celle du vôtre, je me suis adressé à cette feuille pour donner plus de publicité à ma justification dans l'intérêt de la ligne comme pour le mien propre. Et quand à l'autre avancé, je vous mets au défi de prouver négligence et grossièreté envers quelques personnes respectables de notre cité ou autres citoyens qui ont fréquemment des affaires au Bureau de la ligne établie à Ste. Hyacinthe.

Enfin je termine en faisant remarquer que dans ma première correspondance, je n'ai voulu m'attacher qu'à la simple narration des faits, sans trop m'arrêter à la considération de votre conduite et de la mienne en cette circonstance. Mais puisque vous avez voulu revenir à la charge et inculper mon caractère d'homme public en jetant un louche méprisant et méprisable sur un jeune homme dont la carrière n'est pas ouverte ni connue comme la vôtre, j'ai cru de mon devoir et de l'honneur de la compagnie qui repose de la confiance en moi, de devoiler tout, et sachez que malgré toute la répugnance que j'éprouve à fatiguer le public de ces dures vérités, j'en réserve encore d'autres, si vous persistez dans vos malheureuses tentations de dénigrer le caractère et la conduite de

Votre très-humble serviteur,

RICHARD BRAUTHERS,

Telegraph operator of the Montreal, &
G. T. R. Line at St. Hyacinthe.

MM. les Rédacteurs,

Le journal le "Pays," du 29 juillet dernier, m'étant par hasard tombé sous la main, j'eus la curieuse indiscrétion de le lire tout entier.

J'arrive à la fameuse correspondance signée J. F. Beïque dit Lafleur ; de suite je me dis : "ca doit être du beau, instruisons-nous," et je lis. Mais voici que bientôt je suis sur le tapis ! J'étais, certes, loin de croire que moi, humble artisan, je me trouverais en butte aux sarcasmes d'un des membres les plus philantropiques de l'Institut-Canadien de Longueuil. Pourtant je ne dus pas m'en étonner, J. F. Beïque dit Lafleur, pardonnez moi si je le nomme, son nom n'est pas tout à fait un peché, J. F. Beïque dit Lafleur est dans l'âge des sentiments vifs, des impressions légères, des aspirations étourdies, dans l'âge où souvent la grenouille veut se faire grosse comme le bœuf ; au reste J. F. Beïque dit Lafleur est l'enfant d'une institution bâtarde, qui nie et "la religion" et "l'impiété," Beïque Lafleur s'attache donc comme une gangrène à tout ce qu'il y a d'honnête chez l'artisan comme chez l'artiste.

J'avais dû croire qu'après la réponse calme et sensée du Dr. Larocque à ses attaques grossières dirigées contre lui, dans le No. 71, il se tiendrait sur la réserve ; point du tout, il embouche la trompette, il lance un nouveau "manifeste" que l'on dit être le vrai miroir de son âme. C'est donc ici qu'il parle de moi, écoutez : "Le témoignage de Mercier, "membre de l'Institut, ne dit absolument "rien sur le point dont il s'agit," (le discours somnifère de Beïque Lafleur à la salle de l'Institut de Longueuil, le jour de la St. Jean-Baptiste), "comme le prouve le certificat "extraordinaire qu'il a donné" (c'est mon certificat). "Je reconnais comme vrais les "allégues de la correspondance ci-dessus" (celle du Dr. Larocque au No. 112 de la "Minerve") "en ce qui a rapport à moi."

Beïque dit Lafleur débute donc par dire que mon témoignage ne dit absolument rien ; puis, tout à coup, il se lance dans des hypothèses, &c., &c., et sur ces hypothèses il fait son thème d'injures contre moi, il me traite "d'imbécile," de "simple," "plus simple, dit-il, que je ne le croyais," plus simple que ne le croyait l'intelligent Beïque, eh, eh, eh, riez donc, amis, avec moi .....

Si mon témoignage ne dit absolument rien, pourquoi me lancer par la figure cette infernale calomnie toute empreinte de la philantropie Beïque. "C'est qu'il (Mercier) a été "menacé par ce dernier (Dr. Larocque) d'une "poursuite en dommage, et qu'un certain "individu de Longueuil lui a parlé à l'oreille "d'endossement de billet." Sachez, M. Beïque Lafleur, qu'il ne s'est jamais agi pour moi d'une poursuite et qu'on ne m'a pas glissé à l'oreille le mot de billet. Mais quel trouble dans notre village : il n'est question que de "billets" et de "poursuites" depuis le fameux déjeûner à la fourchette de 5,600 piastres. Seigneur s'il vous plait, "Libera nos a Malo."

Si mon témoignage ne dit absolument rien, pourquoi cette fameuse motion proposé par "Lepage" de toutes les autorités démagogiques, secondée par "L'Espérance" d'une mauvaise cause qui m'exclut de.... d'où donc, de la compagnie des honêtes gens ? non ; du sein de ma famille ? non ; enfin d'où ?.... Je vais vous le dire : du "Giron" de l'Institut de Longueuil, oh ! oh ! oh !

Mais M. le rédacteur prenant au sérieux cette "résolution," n'est-il pas disgracieux pour l'Institut, d'expulser un de ses membres sans l'avoir au préalable informé des accusations formulées contre lui. Oui ses défenses et ses données de justigcation, c'en était trop pour l'ignorant et irreflêchi Institut vite, vite, dehors : Mes amis s'en réjouissent et me disent à l'oreille "très bien, Mercier, l'or pur ne peut s'allier avec le vil étain." C'est à la première séance après la correspondance du Dr. Laroque que l'on s'est hâté de m'éliminer et à l'instant même qu'un ami offrait ma résignation, car je comprenais qu'un catholique ne peut être membre d'un Institut dont le president dit avec emphase des membres de l'Institut, "quoique l'on diffère de principes politiques et même religiux." Dire à l'Institut que ses membres diffèrent entr'eux de principes politiques, c'est un hors d'œuvre, car tout ce qui a trait à la politique doit y être interdit, dire qu'ils diffèrent même de principes religieux, c'est saper l'Institut dans sa bâse, puisqu'il a été compris lors de son organisation que l'Institut prendrait le titre d'Institut-Canadien, parce-qu'il devait être catholique, catholique dans ses règlements, catholique dans sa bibliothèque, catholique dans ses membres.... Mais je comprends, l'érudit Beïque Lafleur pensait ce qu'il ne disait pas et il disait ce qu'il ne pensait pas. Ce que c'est d'être savant à la Beïque ! Mais à propos, vous prétendez positivement avoir dit ce qu'imprime le "Pays" No. 78, "soyons unis, rappelons nous nous que nous tendons tous au même but malgré la divergence qui peut exister dans nos principes" et je dirai même religieux. Chacun est libre de choisir le chemin qui lui parait le meilleur. Ecoutez "quant aux tendances elles sont toutes les "mêmes nous tendons tous au bonheur."

Très bien, Monsieur Beïque Lafleur, ce langage est absolument celui du libre penseur, c'est de la philosophie fanatique de la sainte Tolérance, c'est le langage du pur socialisme, qui n'est que le progrès du dévot "pur évangile." Vous aussi second Lafleur êtes vous allé retremper votre foi à la lecture suisse ? Votre discours aura son bon côté, car je sais, à n'en point douter que ceux des hommes respectables qui font encore partie de l'Institut se proposent d'envoyer sans délai leur résignation.

Je dis donc en résumé, si vous ne vous appuyez pour m'insulter que sur des hypothèses, plutôt, si mon temoignage ne dit absolument rien. L'Institut et vous Beïque Lafleur son digne "Magister" vous vous êtes "fourvoyés," vous et consorts, petit noyau d'hommes factieux qui cherchez à semer le trouble et agiter le brandon de la discorde dans une belle paroisse dont les membres sont frères dans l'unité de la foi catholique, le plus beau titre de gloire de nos ancêtres. Assez Monsieur Beïque ; pourtant laissez moi vous attribuer tous les torts dans cette polémique, et vous renvoyer les épithètes sorties de votre dictionnaire, adieu donc "simple" et "imbécile" Beïque Lafleur.

On me dit, je n'assure rien, que le Dr. Laroque qui ne parait pas vouloir sortir de la situation "enviable" où vous l'avez placé, je dis enviable, car je sais pertinemment que les hommes honorables s'estiment en proportion du mépris que vous déversez sur lui, que le Dr. Laroque, dis-je vous prie d'attacher invariablement à votre beau nom les épithètes que vous lui adressez, et qu'il vous salue Beïque Lafleur "menteur, colomniateur, mouchard et espion."

J. MERCIER.

Longueuil, août 1858.

NOMINATIONS.

BUREAU DU SECRETAIRE,

Toronto, 7 Août, 1858.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général nommer les personnes suivantes pour être Commissaires des Petites Causes, savoir :

Pour la Paroisse de St. Aimé, dans le Comté de Richelieu :

MM. François Dubois, François-Xavier Côté, M. D., Joseph Michel Lavallée, et Pierre D'Orvilliers.

Pour la Paroisse de St. Marcel, dans le Comté de Richelieu :

MM. Antoine Levasseur dit Bélile, Edouard Gaintin dit Dubois, Lucien Bérard, Louis Bélanger, et Joseph Lachambre.

BUREAU DU SECRETAIRE,

Toronto, 7 Août, 1858.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de nommer les Messieurs suivants pour être Juges de Paix pour le Bas Canada, savoir :

Dans le District de Montréal.

Charles B. de Grosbois, de Chambly ; Henri F. D'Eschambault, de Chambly ; Eustacée Prud'homme, fils, du Côteau St. Pierre ; (Montréal), Hugh Brodie, de St. Henry ; (Montréal), Augustus Heward, de la Côte des Neiges ; (Montréal), Jean-Baptiste Chevalier, de St. Grégoire le Grand ; Moïse Clément, de St. Clet ; Duke Roberts, de West Shefford ; James Hayes, de West Shefford ; Andrew McConnell, de Chatham ; François-Xavier Langelier, de St. Jean ; Benjamin Burlan, de St. Jean ; François Zéphirin Tassé, de St. Laurent ; Fabien Vinet, de St. Laurent.

Dans le District des Trois-Rivières.

Joseph Gravelle, de la Rivière-du-Loup ; George Etienne Mayrand, de la Rivière-du-Loup ; George Henry Yale, de la Rivière-du-Loup ; Olivier Masson, de Maskinongé ; Alexandre Bareil, de Maskinongé ; Antoine Rinfret, de Maskinongé ; Raphaël Lambert, de la Rivière-du-Loup ; Norbert Hyacinthe Bellerose, de Nicolet ; Joseph Gaudet, de Ste. Gertrude.

Dans le District d'Ottawa.

Joseph Joubert, de Papineauville ; John Hubert Mackay, de Papineauville ; Andrew Pritchard, de Wakefield ; John Litle, d'Aylwin ; Calep Brooks, de Lowe ; Donald Charles McLean, Senior, d'Eardley ; Norman Inglee, d'Eardley ; Justus P. Merrifield, d'Eardley ; William Hamilton, de Cantly ; (Templeton.)

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

Rapporté pour la Minerve.

St. Jean de Terre-Neuve, 10 août 1858.

A la presse associée,

Nous avons reçu ce matin une dépêche de la baie de la Trinité. Toutes les opérations relatives au cable atlantique progressent de la manière la plus satisfaisante.

"CYRUS W. FIELD."

St. Louis, 9 août.

M. Cronine, arrivé hier d'Albuquerque après 28 jours de traversée, rapporte que le général Wm. Walker, avec un corps considérable de flibutiers, avait traversé El Paso, en route pour Sonora. Ses forces s'élevaient à 8,000 hommes armés de carabines à la Minié et de revolvers de Colt. Ils étaient aussi en possession de 18 pièces de campagne. Le colonel Titus, le héros du Kanzas avait rejoint Walker à El Pazo. Un autre corps de flibustiers rejoignant Walker et d'environ 400 hommes bien équipés, a été rencontrée vers Pawnee Fork, Arkansas. Il y avait aussi dans ces parages 10 à 20,000 Indiens qui recevaient régulièrement leur paie du colonel Burt.

Bridgeport, 10 août.

Des malfaiteurs ont pénétré avec effraction samedi dernier et le lundi suivant dans la banque de cet endroit. Ils en ont enlevé $6,000 en espèces, et $1,300 en billets de diverses banques. L'entrée a été effectuée par le bas de la voute qui n'a pu être ouverte que le surlendemain du vol dont on ne s'était point aperçu auparavant.

Boston, 10 août.

Le 7, à North Conway, Montagnes Blanches, une grande célébration a eu lieu pour commémorer et inaugurer l'heureuse réussite de la pose du cable électrique. Il y a eu processions, discours, illuminations, bal feux d'artifices, déploiement des drapeaux anglais et américains, etc., etc.—L'effigie de M. C. W. Field se voyait sur un vaste transparent. Un poème a été lu à cette grande occasion et les hymnes de "God Save the Queen et Hail Columbia ont été chantés au milieu des plus grandes démonstrations d'enthousiasme.

IMPORTATIONS.

Par le *Nova Scotian :*—Roy & Dufort, 22 balles et 17 caisses.

NAISSANCE.

A Longueuil, le 8 courant, la Dame de M. S. P. Pauset, une fille.

DECES.

A Montréal, le 9 courant, après une courte et cruelle maladie soufferte avec la résignation la plus chrétienne, Joseph Lussier, Ecr. M. D. à l'âge de 25 ans. Il a été inhumé mercredi le 11 courant dans le cimitière de la Longue Pointe.

La présence des RR. MM. Brais, Picard, Gibaud et Pepin, ainsi que celle des personnes qui l'ont conduit à sa dernière demeure prouve combien il était haut placé dans leur opinion.

Le Révérend Messire Picard officia et le chœur a été sous la direction de MM. Duranceau et Ducharme, tous deux de cette ville.

A Montréal, chez Gédéon Ouimet, écuier avocat, dame veuve Alexis Pellant, âgée de 55 ans, décédé lundi à 7 heures de l'après midi. Ses funérailles auront lieu jeudi.

En cette ville, le 10 courant, Marie Louis-Joseph-Denis, enfant de M. Louis-Joseph Racine, âgé de 9½ mois.

A Nicolet, le 2 courant, après une assez longue maladie soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien, Paul Beaubien, Ecr., à l'âge de 86 ans.

NOTICE SPECIALE.

Le " Pain Killer, " ou Destructeur de douleurs de Davis est un admirable antidote contre les centipèdes, les scorpions, les guèpes et autres animaux dangereux. J'ai été piqué deux fois par un scorpion, ce qui m'a causé les plus grandes souffrances. Ce n'est qu'en appliquant sur la plaie le Pain Killer qui en fesant cesser l'inflammation m'a complètement guéri.

Révd. JUDSON BENJAMIN.

CERTIFICATS.

Destructeur de douleurs de Perry Davis.—Nous recommandons avec plaisir à nos lecteurs cet excellent remède comme étant des plus efficaces d'après l'examen que nous en avons fait en conscience. Ce remède mérite véritablement le titre qu'il porte. Il guérit miraculeusement toutes les maladies, ent'autres la diarrhée et les premiers symptômes du choléra. On peut l'appliquer aussi bien intérieurement qu'extérieurement, et nous savons que toute personne qui en a fait usage ne peut s'en passer, soit qu'elle soit seule ou dans sa famille.

" Cincinnati Evening Nonpareil."

Encore un mot concernant le " Pain Killer", destructeur des douleurs de Perry Davis.—J'ai, pendant plusieurs années, fait usage dans mafamille du célèbre Pain Killer de Perry Davis & Co., et c'est avec un vrai plaisir que je puis recommander au public ce remède que toute famille devrait se procurer. J'ai été témoin de ses effets merveilleux et des cures extraordinaires qu'il a opérées. Il est à ma connaissance que ce remède a guéri en peu de temps un individu gravement attaqué de rhumatisme, et je considère ce remède comme un des plus précieux dont on puisse faire usage.

JOBEZ S. SWAN,
Pasteur de l'église de St. Jean-Baptiste de Huntingdon, New-London, Connecticut.

Prix des bouteilles : 12½ cents, 25 cents, 50 cents et un dollar respectivement.

A vendre par LYMAN, SAVAGE & Cie., Montréal.

PERRY DAVIS & FILS, propriétaires, 71, High street Providence, (Rhode Island.)

15 juil—si

PIQUE-NIQUE.

Jeux Athlétiques, Chansons, Discours, &c., &c.

Sous la direction de la

DIVISION HOWARD,

No. 1,--FILS de la TEMPERANCE

Un pique-nique sera tenu dans le Jardin Guilbault VENDREDI prochain, 13 courant. Telle est la variété d'amusements qui seront préparés en faveur des amis de la cause de la Tempérance de manière à rendre ce pique-nique des plus attrayants et des plus intéressants.

Les jeux suivants seront exécutés et les prix accordés comme ci-dessous :

Palet ou disque, 1er prix	$4 00
do do 2e prix	2 00
Long saut de course	2 00
do do et à cloche pied	2 00
Levée des poids (putting stone)	2 00
Lourd marteau (throwing heavey hammer)	2 00
Grande course (sack race)	2 00
Petite course	2 00

Prix d'entrée, 1s 3d pour chaque jeu.

Les amusements seront entremêlés de chansons, discours &c par des messieurs distingués dont le programme paraîtra immédiatement.

MM. Cyr, Dutton, et autres ont consenti a adresser un discours à la compagnie, et MM. Rickaby, Slack, Galbraith, Stewart, Taylor et autres récréeront les assistants par des chansons comiques et autres.

Le célèbre corps de musique de Dunn exécutera une grande variété de morceaux et, l'on a aussi engagé les intéressants jeunes tambours et la compagnie de fifre.

Billets.—Hommes, 1s 3d, enfants au-dessous de 12 ans, 7½d.—On peut se les procurer chez Becket, grande rue St. Jacques ; H. Rose rue St. François-Xiavier ; aux dépôts d'eaux de Plantagenet, Place d'Armes et Salle Bonaventure ainsi qu'à la chambre de Nouvelles de Pickup.

Ratraichissements pris sur les lieux.

Corps de musique rendus à 1 heure P. M. Jardin ouvert à 10 heures du matin.

12 août—u

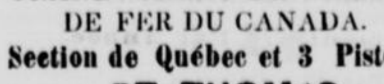

SOUMISSIONS REMISES.

AUX

Contracteurs et Constructeurs.

GRAND TRONC DE CHEMINS DE FER DU CANADA.

Section de Québec et 3 Pistoles.

ST. THOMAS

A LA

Rivière du Loup

Et les places intermédiaires suivantes— L'ISLET, ST. JEAN, ST. ROCH DES ANNAIS, STE. ANNE DE LAPOCATIERE, ST. PASCHAL, STE HELENE, RIVIERE DU LOUP,

BATISSES DE STATION,

EN BRIQUE OU EN PIERRE.

S'adresser à Montréal,

Apres le 16me jour de Juillet

à THOS. S. SCOTT,
Architecte,
34, Petite rue St. Jacques

Ou à QUEBEC,
à PIERRE GAUVREAU,
Architecte,
Hôtel St. George,

Où les Plans et Spécifications pourront être vus.

SOUMISSIONS marquées " Soumissions pour Bâtisses de Stations," seront reçues au Bureau des Contracteurs, à la Pointe St. Charles, à Montréal, adressées à

JAMES HODGES, Ecr.,

Jusqu'au 18 du mois courant.

Des suretés pour l'exécution de l'ouvrage seront requises.

On ne sera pas tenu d'accepter la soumissions la plus basse ou aucune des soumissions.

12 aout—ti

Institut Canadien-Français.

SEANCE DE JEUDI PROCHAIN, 12 AOUT

Ordre du Jour.

1o.—M. A. A. Duhamel, E. M., lira un essai intitulé : " La physionomie, ou, l'art de reconnaître l'homme moral par l'homme physique."

2o.—Discussion par MM. Méd. Marchand, L. Beaubien, H. Fabre et J. Royal de la question suivante : " La Confédération des Province britanniques de l'Amérique du Nord est-elle désirable ? "

Par ordre,
G. F. D'ESCHAMBAULT,
A. S. A. I. C. F.

Montréal, 10 aout

Servante demandée.

UNE bonne fille sachant faire la cuisine est demandée pour une famille privée ; elle devra fournir de bonnes recommandations.

S'adresser à ce bureau.

12 aout

VENTE

Par Autorité de Justice.

LUNDI, le TRENTE AOUT courant, à DIX heures de l'avant-midi, à la porte de l'église de la paroisse de St. Dominique, sera vendu à l'enchère l'IMMEUBLE ci-après désigné, conquet de la Communauté de biens qui a existé entre Olivier Lussier et feu Victoire Jarret :

Une terre située en la paroisse de St. Dominique, au Nord-Est du Rang St. Dominique, contenant deux arpents et demi de largeur à la devanture et vingt perches et neuf pieds à la profondeur sur trente-quatre arpents de profondeur, le tout plus ou moins, bornée par devant au milieu du chemin du dit Rang St. Dominique, en profondeur par la première terre du neuvième Rang, au Sud-Est, par Antoine Chagnon et au Nord-Ouest par Xavier Brasseur, avec les bâtisses dessus construites.

Pour plus amples informations, s'adresser au Notaire soussigné,

L. TACHÉ,
N. P.

St. Hyacinthe, 10 aout 1858—12—tsd

Emplacement a vendre.

LE Soussigné offre à vendre un emplacement avec deux maisons, deux écuries, deux remises et autres bâtiments situés au village de St. Césaire, à des conditions faciles.

AUGUSTIN VACHON.

St. Césaire, 10 aout—up

AVIS.

L'EXPOSITION PROVINCIALE AGRICOLE

AURA LIEU A

MOTREAL

LES

29 et 30 Septembre et 1er Octobre prochains.

LES personnes qui désirent CONCOURIR devront faire leurs entrées au Bureau du Soussigné, No. 31, rue Notre-Dame, Montréal, LE OU VERS LE 20 SEPTEMBRE PROCHAIN.

Aucune Entrée sera reçue après cette date.

Pour les particularités, voir la Liste des Prix que l'on peut se procurer de tous les Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté du du Bas-Canada et du Soussigné.

J. PERRAULT,
Sec. Chambre d'Agriculture, B. C., et de l'Association Agricole.

Montréal, 10 aout—12—ss

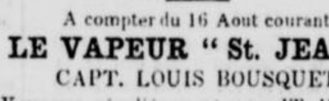

SOCIETE DE NAVIGATION

ENTRE

ST. JEAN & MONTREAL.

A compter du 16 Aout courant

LE VAPEUR " St. JEAN, "

CAPT. LOUIS BOUSQUET,

Voyagera régulièrement entre ST. JEAN ET MONTREAL, arrêtant à tous les Ports intermédiaires le long de la Rivière Richelieu, comme suit :—

Partira de St. JEAN,

Tous les LUNDIS et JEUDIS, à UNE heure du Matin, arrivant à Montréal tous les MARDIS et VENDREDIS, à SIX heures, A. M.

Laissant MONTREAL,

Tous les MARDIS et VENDREDIS, à TROIS heures de l'Après-Midi, arrivant à St. Jean tous les MERCREDIS et SAMEDIS après-midi

La Compagnie a effectué une Assurance aux fins de couvrir les pertes accidentelles sur le Fret.

Ce Vapeur ayant subi l'inspection voulue par la Loi et obtenu un Certificat à cet effet, offre toutes les suretés aux Voyageurs.

La Compagnie s'obligera de livrer à St. Athanase d'Iberville tous les Effets et Marchandises pour cette dernière place, ainsi que ceux destinés pour les Townships de l'Est.

Pour Fret et Passage, s'adresser à bord ou à Montréal, à MM. F. F. MULLINS & Cie., No. 70, rue des Commissaires, et à St. Jean, au Bureau de

H. E. FORBES,
Sec.-Très.

St. Jean, 12 aout 1858—x

OR! OR!!

RIVIERE FRASER

ILE DE VANCOUVER.

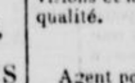

S'IL se trouve un nombre suffisant de passagers, un batiment à voile de première classe, contenant d'abondantes provisions et offrant toutes les commodités possibles, partira positivement de Québec le PREMIER OCTOBRE prochain. On doit se faire inscrire immédiatement sur la liste de passage, attendu que le nombre des passagers est limité.

Prix de la traversée, $200 y compris les provisions et fournitures qui sont de la meilleure qualité.

JAMES W. STWART, Agent.
THOMAS S. SELFER,

Agent pour Montréal, 83, rue Vitrée, ou au Bureau de Poste, par lettre. boite 197, P. O.—Les lettres doivent être affranchies.

Montréal, 12 aout—qi

MR. J. B. ROLLAND

Vient de recevoir de France :

La somme théologique de St. Thomas par l'abbé Drioux, 8 vols., in-8, brochés	£2 12 6
Le même ouvrage relié	3 10 0
Théologie morale et universelle, par P. Scarini, 4 vols., in-12, reliés	1 1 3
Le même ouvrage broché	0 16 3
La Ste. Bible par Sionnet, 19 vols., in-8, reliés	5 0 0
Théologie morale, par St. Alphonse de Liguori, 6 vols., in-12, reliés	1 3 3
Histoire des Papes depuis St. Pierre jusqu'à nos jours, par le Comte A. de Beaufort, 4 vols., in-12, reliés	1 2 6
Exposition et enchainement du dogme catholique, par M. Paurert, 2 vols in-12 reliés	0 18 9
Dogmes catholiques par M. A. Laforet, 2 vols., brochés	0 7 6

Montréal. 10 aout

A LOUER,

ON demande à louer deux chambres à coucher, une salle et l'accès à une cuisine. Donner les conditions à ce Bureau.

10 aout—ti

Corporation de Montréal.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné qu'un

REGISTRE

Vient d'être ouvert dans le Bureau du Soussigné à l'Hôtel de Ville, dans lequel tous citoyens qui auront connaissance d'aucune violation ou infraction des Réglements de la Cité, ou d'aucun sujet de plainte en rapport avec le gouvernement civique, sont invités à les y enrégistrer, afin que l'on puisse y appliquer sans délai le remède voulu, là où il sera possible de le faire.

(Par ordre)

J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 6 août 1858. } si

Dr. A. Ricard

BUREAU ET RESIDENCE

No. 112, Rue Sainte-Marie.

Montréal, 21 nov—smk

Liste des Lettres

NON RECLAMEES au Bureau de Poste de Montréal, reçues entre le 15 et le 30 juillet inclusivement.—Les chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse. En demandant ces lettres on devra spécifier si elles ont été publiées.

Outre cette liste, une autre des lettres de *ville* est affichée à l'entrée du bureau correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES.

	B
Benoit Mrs Jane S	Benoit dlle Perpetue
Brulé Zoé	Boyers, Marguerite
	C
Charbonneau dlle G	Charon Zoé
	D
Dehais dlle Louise	
	G
Gauthier dlle Emerana	Girouard dlle Louise
Gravelle dlle Léocadie	
	H
Hugus Madame	
	J
Juillet dlle Marguerite	
	L
Lachance Mrs Louis	Leroux Matilda
	P
Payette dlle Hermiline	Philips Madame
	T
Theboult Mrs	Terrier dlle Vitaline
Trothier dlle Alphonsine	
	W
Wirard dlle Louise	

LISTE DES MESSIEURS.

	A
Auger Edouard	
	B
Bernier Emmanuel	Bertrand Magloire
Beauchamp Augustin 2	Beauregard Abbé Joseph
Beaudry Michel	Bienvenu Philippe
Blanchette Louis	Blais E
Brisebois Moïse	Brunette dit Bourbonniere
Boucher Théodore	[Joseph
	C
Cazelais Amable	Charpentier George
Chapleau Lucien	Chabanel Louis
Chausser Narcisse	Chapleau Pierre
Cloutier Célestien	Crepeau Antoine
Content Alfred	Colombia Benjamin
	D
Daigneau dit Laprise	Desrochers Louis
DeFreres Henry	Desrivieres Henry
Deslauners Charles	Deveau Shaprie
Dufresne Augustin	Duphault Louis
Duchesneau Magloire	
	F
Fahrland Monsieur	Frertin Michel
Eortier Louis	
	G
Gagnon Antoine	Gagnon Joseph
Girouard Camill	Goulet T
	H
Harnois Louis	Homier Edouard
Hurteau Louis	
	L
Lévêque A	Langlois John
Lamareau A Louis	Lamourent J B
Lapierre Sephyr	Laveguer Caussant
Laugbit Ovide	Lamorieux Plaside
Lafontain Peter 2	Landry Camille
Labine Gilbert	Larente Arsène
Lacom Gregor	Lafontaine Joseph
Laconrse Joseph	Lamber Capt
Lavietirre damuel	Lalonde Vecee
Lagrave Denis	Lafontaine Charles
Lacroix Meatas	Leclair Narcise
Lecomte Yancach	Lemay Paul
Lebrun Etienne	Leclaire Joseph
Ledoux Emmanuel	Livernois Pierre
Lussier Joseph	
	M
Malo François	Marand Antonie
Mallett George	Mercier Urgel
Menard W E	Mercier Etienne
Millie Antoine	Miron Alery
Michond Joseph	Moreau Etienne
Moressett Adolphe	
	N
Noel David 2	
	P
Paquett Piter	Paquet Louis
Pellerains Isaac	Plamondon Louis
Pigevin Louis	Poutre Félix
Prudhomme Ludger	Prue Magloire
Polette Antoine	Pulvermann Morite
	R
Robbior Levi	Renois A
Rendon Augustin	Richard Lubin
Rouillard Etienne	Rousseau Olivier
Rose Charles	Roy André
Roy Edouard	
	S
Sauvé Philomon	Seers Wolfred
Sentinne Cesete	Sicott Noel
Simpson Joseph	St. Onge Barnard
St. Germand J B	
	T
Teriault Prosper	Tessier François
Thetreau Charles	Therrien Edouard
Turgeon Philipe	
	V
Van Wagenen Hubert	Vincent Basile

J. B. MEILLEUR,
Maître de Poste.

Bureau de Poste, Montréal, 10 aout 1858. }

Ecole-Modele de Montreal,

19 ET 21 RUE COTÉ.

LES classes de cette Ecole recommenceront JEUDI, le 12 courant, à 9 heures A. M. Terme modéré. Pour les particularité. s'adresser au Principal.

W. DORAN,
Principal.

Montréal, 7 aout

Aux libres et independants Electeurs de la Division Electorale d'Alma.

CONCITOYENS,

Pressé par un grand nombre d'entre vous de solliciter le mandat des Electeurs du beau collége électoral d'Alma, j'ai cru que refuser serait faire acte de manque de patriotisme, et qu'il était de mon devoir de chercher à me rendre utile à mes compatriotes ; je viens donc aujourd'hui briguer vos suffrages avec cette confiance qu'inspire en moi la connaissance intime que j'ai du patriotisme qui anime un grand nombre d'entre vous, confiance qui s'accroit encore par l'idée que mes intérêts sont les votres ; car propriétaire à la campagne, j'ai aussi de nombreuses propriétés à la ville dans les quartiers interressés dans la lutte qui s'engage.

Je ne viens pas de l'avant comme homme de parti, mais bien comme homme indépendant. Je suis libre. Je n'ai besoin de solliciter aucune faveur du gouvernement et n'ai rien à attendre d'aucune administration.

Je pourrais m'abstenir de développer ici mes principes politiques, puisqu'ils vous sont connus presqu'à tous, cependant je crois de mon devoir de vous exposer mes vues sur les mesures les plus importantes.

Agriculteur, je ferai tout en mon pouvoir pour améliorer et encourager l'agriculture source de prospérité pour ce pays.

Le commerce est en voie de prospérité. Par les travaux exécutés dans le Golfe, dans le lac St. Pierre, par ceux que l'on projette à Hochelaga, il doit attirer à lui tous les produits de l'Ouest, je me dévouerai à cette grande cause de prospérité et de richesses.

Est-il besoin de vous dire que l'industrie nationale aura mes soins assidus ? Tout m'intéresse à favoriser, les manufactures, les usines et les entreprises industrielles parmi nous ; car personne plus que le cultivateur en retire d'aussi grands avantages.

La colonisation de nos forêts séculaires, colonisation qui devra arrêter cette nombreuse émigration de notre jeunesse vers les pays étrangers n'aura pas la plus petite part dans mes travaux Législatifs.

L'éducation sera l'objet constant de ma sollicitude. Inutile de dire que je suis opposé et que je m'opposerai de toutes mes forces aux écoles mixtes.

La représentation basée sur la population respective des deux sections de la province, trouvera en moi un adversaire infatigable.

Tels sont, compatriotes, mes vues sur ces grandes mesures d'intérêt public, questions importantes de la solution desquelles dépendra en grande partie du moins la prospérité de notre commune patrie.

J'ai l'honneur d'être,
etc., etc.

JOS. F. ARMAND.

Rivière des Prairies, 26 juillet 1858—7

Aux Libres et Indépendants Electeurs de la Division Electorale d'Alma.

MESSIEURS,

Comme vous allez être appelés à exercer encore bientôt la franchise élective dans le choix d'une personne pour vous représenter au Conseil Législatif de cette Province, et comme un nombre très considérable d'Electeurs influents de cette Division a daigné m'honorer, en me priant de me laisser porter candidat, j'ai cru ne pouvoir refuser. Comptant donc sur cette demande et sur votre indépendance je viens aujourd'hui solliciter vos suffrages.

Si je ne consultais que mes propres intérêts, je serais loin, bien loin de vouloir briguer cet insigne honneur, mais la nécessité reconnue par tout le monde, et les fortes raisons qu'on a fait valoir depuis quelques années surtout pour que les intérêts commerciaux de ce pays, soient efficacement représentés dans le Conseil Législatif me font un devoir impérieux de mettre de côté toute considération personnelle et de venir réellement de l'avant.

Né, élevé et instruit parmi vous, mes sympathies et mes relations, aussi bien que mes intérêts, s'identifient absolument avec les vôtres et vous donnent une garantie certaine que vos opinions et vos intérêts publics seront fidèlement représentés, si ma candidature est couronnée de succès.

Lorsqu'un homme se présente à ses concitoyens pour obtenir leurs suffrages, on a droit d'attendre de lui un exposé aussi ample que possible de ses idées et de ses principes, afin que les Electeurs soient guidés dans leur choix, non par des considéraitons purement personnelles, mais bien par des principes. Embrassant donc cette manière de voir et me soumettant à cet excellent usage, je vais ici vous énoncer les motifs au moyen desquels je crois pouvoir réclamer vos suffrages, à la prochaine Election pour vous représenter au Conseil Législatif.

Depuis quelques mois déjà on a mentionné mon nom comme devant être Candidat pour cette Division et il en est bien peu parmi vous, je pense qui n'en aient eu connaissance. Vous avez eu conséquemment toute facilité possible pour vous informer de moi, et de vous mettre ainsi en état, avec parfaite connaissance de cause, de pouvoir vous prononcer pour ou contre mes vues.

Les motifs donc qui m'amènent devant vous peuvent se résumer sous la dénomination générique de " Commerciaux !"

L'Agriculture, selon moi, les Manufactures et le Commerce sont inséparablement liés dans leur action déterminant la prospérité d'un pays ; mais les deux premières occupent nécessairement le premier rang, car il est évident que sans production, il ne peut y avoir de commerce possible.

On croit généralement, et je partage ce sentiment, que ces intérêts commerciaux ne sont pas représentés d'une manière efficace au Conseil Législatif, quoiqu'ils devraient l'être depuis longtemps.

Nous avons eu, il est bien vrai, *une grande somme de Législation expérimentale*, si je puis dire ainsi, affectant nos sources de prospérité matérielle quelque peu directement, mais il est bien à regretter néanmoins qu'on ne se soit encore arrêté, jusqu'à présent à aucun plan sérieux et défini, attendu qu'il n'y a rien au monde qui empêche plus le placement des Capitaux, d'une si absolue nécessite néanmoins, pour l'établissement des grandes Manufactures, et pour l'exécution des grandes entreprises commerciales que l'instabilité du système fiscal du Pays. Aussi, si les questions de " Libre échange" et de " Protection " étaient immédiatement discutées à fond, non comme théories abstraites, mais dans leurs rapports direct avec la position et les besoins du pays, et qu'il en résultât l'adoption d'un système sage et bien arrêté, il en adviendrait, très certainement, une prospérité immédiate et des avantages immenses pour tout le Canada.

Pour ma part, je n'hésite nullement à donner comme ma conviction certaine, que le " Libre échange " étant la conditionabsolunormale du commerce, est sans aucun doute, ment beaucoup plus favorable au développement des ressources des divers contrées du monde, que l'imposition des restrictions qu'entraine la théorie protectrice, pourvu néanmoins que cette règle soit universellement adoptée. Toutefois les partisans de l'un et l'autre système, ont reconnu et reconnaissent que notre position, relativement à notre Revenu et aux autres pays, rend impossible l'adoption du système du " Libre échange" dans son intégralité ; il en est donc résulté, un terme moyen, entre les deux théories opposées, appelé " Protection incidente ; " mais ce dernier mode est si incertain quant à sa durée et si variable dans son ensemble qu'il a donné lieu à bien des incovenients qu'on aurait pu très certainement éviter.

Je pense aussi que notre position relativement aux autres pays et plus particulièrement en ce qui a trait à la République qui nous avoisine, ce pays si éminemment commercial avec lequel nous faisons indubitablement la plus grande partie de nos transactions commerciales, est telle qu'il est fort à désirer qu'on établisse un système de Reciprocité de Droits, ou en d'autres termes qu'on assimile notre Tarif à celui des Etats-Unis en ce qui peut seulement affecter les Articles que le Canada peut produire avantageusement. Cette Réciprocité de Droits ou assimilation de Tarifs devrait je crois, être le système fiscal bien arrêté, s'étendant même, au " Libre Echange" si les Etats-Unis étaient disposés à l'établir.

Je ne m'arrête pas ici à examiner, et d'ailleurs ce n'en est ni le lieu ni le moment, jusqu'à quel point le Gouvernement impérial approuverait ce plan, persuadé que je suis qu'en temps opportun, les difficultés qui paraissent se présenter de ce côté, seraient aplanies on ne peut plus facilement dès que la chose sera discutée et raisonnée.

Ma position politique, Messieurs, est celle d'un homme parfaitement indépendant soit du parti dit Ministériel, soit de celui connu sous le nom de l'Opposition. Et si je suis élu, je resterai Independant, prêt à faire consciencieusement mon devoir envers mes Constituants et envers le pays, sans égard à aucun parti, pas même à celui qui pourra occuper les Banquettes ministérielles. Mes votes et mon influence seront toujours du côté où je croirai y voir, après discussion et mûre reflexion faite, la droiture, la justice et vos intérêts et ceux du Canada entier.

Il est une grande question qu'on commence d'agiter dans le Public, et sur laquelle je dois me prononcer, c'est celle de la Représentation bâsée sur la population. En jetant les yeux en arrière depuis l'Union du Haut et du Bas Canada, jusqu'à la passation de l'Acte changeant la constitution du Conseil Législatif, en 1854, on trouve comme bâse de notre Constitution, et certains changements politiques y ont été faits, le grand principe du Fédéralisme ou de l'Egalité parfaite et entière entre les deux Provinces.

La question de la représentation bâsée sur la population implique conséquemment un changement radical dans notre Constitution, et quelque juste que soit abstraitement ce mode de représentation, il n'est certainement pas applicable à notre position, à nous Canadiens du Bas-Canada et encore moins sous les circonstances politiques du jour. Je serai donc contre ce mode de représentation.—Je suis en outre opposé à toutes les sociétés secrètes.

Je suis encore en faveur de la plus parfaite égalité de droits et de privilèges pour toutes les classes de la société, tant par rapport aux Convictions religieuses que par rapport au mode de l'Education, et je m'engage à user de toute mon influence et à mettre mes votes et mon énergie du côté et au service de toute classe qui ne jouirait pas pleinement de cette égalité complète de droits et de privilèges.

Personne d'entre vous, Messieurs, n'ignore la part active que j'ai prise dans la formation du Comité chargé de s'enquérir du meilleur mode à employer pour se servir du Surplus d'eau (Tail Race) de l'Aqueduc de Montréal et aussi à l'égard de l'agrandissement du Hâvre ; à la construction de Quais et au creusage d'un canal qui passerait à travers la ville, par la vallée Craig, et qui aurait son debouché à la Baie d'Hochelaga, contrairement aux plans qui recommandent de placer ces Quais à la Pointe St. Charles. Je continuerai de m'occuper activement de cette gigantesque entreprise qui donnerait de si grands avantages au Faubourg Québec, entr'autre, et je n'épargnerai ni effort ni peine pour en obtenir l'accomplissement.

Avec l'espoir que vous m'accorderez vos suffrages.

J'ai bien l'honneur,
d'être, Messsieurs,
avec considérations,
Votre serviteur dévoué,

ASHLEY HIBBARD.

Montréal, Faubourg Québec,
4 Août 1858.

Division de Montarville.

Paroisse de St. Marc, Comté de Verchères.

à MONSIEUR JOHN FRASER,

Résidant à St. Marc, Comté de Verchères.

Monsieur,

Ayant confiance dans vos TALENTS, votre GRANDE ACTITITÉ, dans l'INDEPENDANCE de votre caractère comme de votre FORTUNE, nous vous prions de vouloir bien accepter la CANDIDATURE pour le CONSEIL LEGISLATIF, à la prochaine ELECTION pour la DIVISION de MONTARVILLE, et nous promettons de vous supporter, si vous y consentez.

Nous sommes,
Monsieur,
Vos obéissants serviteurs.

CLEOPHAS LEROUX J. P.,
CHS. BRIN, N. P.
M. E. DUCHARME, Conseiller
L. ARCHAMBAULT, Commissaire d'Ecole
JOS. GATIEN, Commissaire d'Ecole
R. DUCHARME, Commissaire des P. C.
G. N. DUMAS, Bourgeois
J. JEANNOTTE, Capitaine
M. SENECAL, Marchand
L. LANGEVIN, Conseiller
F. MENARD, Rentier
M. SENECAL, père, Rentier
J. LOISELLE, Marguiller
J. BEAUDRY, Lieutenant
J. HENFIELD, Com. d'Ecoles
J. B. BLANCHARD, Rentier
J. B. DUFORT, père, Capitaine
X. BERTRAND, Meunier
A. TETRAULT, Forgeron
L. NOLL, père, Cultivateur
P. ADAM, do
A. POITRAS do
D. CHOUINARD do
E. B. GUYON do
A. BACHAND do
L. MARCHAND do
M. DUCHARME, Cultivateur
T. DUFORT, Cultivateur
J. B. BEAUDRY, Cultivateur
C. T. JEANNOTTE, Cultivateur
L. GUYON, Cultivateur
ED. TETRAULT, Cultivateur
N. NOEL, do
DENIS RICHER, do
X. BACHAND, do
C. MENARD, Cultivateur
L. LAROCQUE, do
A. MENARD, do
F. DANSEREAU do
A. LANGLOIS, do
L. DUCHARME do
L. TIBEAULT do
J. BISSONET do
J. NOEL do
X. BEAUPRÉ do
A. JEANNOTTE do
F. LAMOTHE do
J. B. JEANNOTTE do
T. HENFIELD do
J. HYSETTE, fils do
J. DANSEREAU do
A. BOISSELLE do
C. RICHER do
J. MENARD do
A. DUTILLY do
L. MESSIER do
Et plusieurs autres.

PAROISSE DE VERCHÈRES.

X. Robert, Maire	J Dansereau, Lt-Col
J N Chagnon J P	F X Collette Marchand
A Gosselin, Major	F Charron, Major
P Cheval, Cultivateur	M Guertin, Cultivateur
F X Tétrault do	

Et plusieurs autres.

PAROISSE DE CONTRECŒUR.

Jérôme Richard	Jacques Hurteau
Michel Gosselin	A. Brossard
F X Gaudette	Pierre Desjandry
Cyprien Hurteau	

Et plusieurs autres.

COMTÉ DE CHAMBLY
PAROISSE DE ST. BRUNO DE MONTARVILLE.

A P Paré, Notaire	Ant Huet, Marguillier
Joseph Lussier	Joseph Jetté
J. B. William	Henry Minard
Etienne Lussier	A. M. Brois
Norbert Cadieux	Tousst. Brouillard
Frs. Ménard	Adolphe Savaria
Moïse Ouimette	Louis P. Jeon
Augustin Gagnon	J. B. Dolpé
Louis Lussier	Ant. Vincent

Et plusieurs autres.

PAROISSE DE LONGUEUIL.

Vicomte de Chalus, Propriétaire	L Caullin, commerçant
M Bréard, do	J. Collin, Epicier
D Collin do	P Bélanger, conducteur
F Ceily do	
F X Valade, N P	F X Bousquet, Entrepreneur
Jos Paquet, Bourgeois	
A Trudeau, fils, do	John Cavanagh, marchand
A Trudeau, cultivateur	
S Patenaude, Menuisier propriétaire	
Joseph Charron	Alexis Boutellier
Joseph Boutellier	Michel Lamare
Alexis Boutellier	Michel Benoit
Jean-Bte. Lépine	François Brais
Hypolite Parin	Antoine Achin
Michel Mercil	Elie Benoit
Louis Benoit	Laurent Achin
Louis Benoit	Pierre Trudeau
Louis Michel Mercil	Louis Trudeau
Moïse Mercil	Joseph Mercil
Tous. Lamare père	Joseph Dubuc
Stanislas Dubuc	Frédéric Brais
Louis Goyet	Alexis Deniger
Baptiste Mercil	Louis Bourdon
Médéore Beutellier	Camile Baril
Pierre Vincent	Louis Alexis Vincent

SUITE DU VILLAGE DE LONGUEIL.
ET DE SES ENVIRONS.

Deniger père	Vital Brient
Charles Deniger fils	Joseph Lasonde
Joseph Jetté	Elie Brient
Eugène Couture	Baptiste Lasonde
Alexis Dubuc	James Rasicot
Henri Dubuc	Capt. J Gariépy
Frs. X. Dubuc père	Jean Marie Lavigne
Geo. Laroche	Antoine Girard
Michel Laroche	Jérémie Marchand
Léon Codaire	Pierre Senécal
Simon Boutellier	Alexis Lespérance père et fils
Marais François	
Edmond Bouteillier	Louis Lacroix père
Joseph Mainville	Auguste Lacroix
Adolphe Laroche	François Lacroix
Augustin Denis	Pascal Lacroix
François Suprenant	Modeste Patenaude
François Lahaise	Théodore Patenaude
Salamon Patenaude	Amable Santuère
Clément Bouteillier	Antoine Fiichet
Hypolite Chagnon	Félix Bourdon
Ant. Chagnon	Constant Normandin
André Trudeau	Alexis Fond-rouge
Louis Colin	Joseph Bourdon
Olivier Chagnon	René Papin
Baptiste Labonté	Baptiste Papin
Salmon Bellerose	Israëlite Paillet
Baptiste Contois	Narcis Favrot
Eugène Sicotte	
Joseph Mercier	Francis Hugues
Edouard Trideau	Michel Dubuc
Amcet Lavigne	François Lebras
Anselme Levêque	Francis Amiot
Octave Lespérance	Henri Brodeur
Elie Durocher	Baptiste Bourdon
Baptiste Lespérance	Paul Durocher
Vital Durocher	Narcis Lemieux
Ambroise Lespérance	Legin père
Jules Alliot	Eugène Dubuc
Ambroise Lalumière	Adolphe Pérault
Antoine Bourdon	

Et plusieurs autres.

COMTÉ DE LAPRAIRIE—PAROISSE DE ST. ISIDORE

Ant Perra, Maire		Ths Rocheford	do
N Toupin, Conseiller		Olv Mongeon	do
A Lemieux, Cultivat		C Guérin	do
Béloni Beaudin	do	Clétus Descent	do
A Gagner, fils	do	J B Payant	do
Ls Sougas	do	Ant Perra, père	do
Frs Moquin	do	B Huberdeau	do
Joseph Maleau	do	Casimir Toupin	do
A Gagner, père	do	Amable Demers	do
J B Colpron	do	Louis Dubé	do
Léon Boyer	do	Chs Tougas	do
Ant Doyon	do	F X Petenaude	do
Pierre Hémard	do	Ant Dubois	do
M Hémard	do	Jos Boyer	do
Pierre Beaudin	do	Jos Barrette	do
Ign Bourdeau	do	Michel Hémard	do
Alx Poupard	do	Frs Gervais	do
Olv Demers	do	Dom. Lamar	do
Frs Payant	do	Ls Prud'homme	do
L Pinsoneau	do	Benj Poitras, Forgeron	
Chs Langteault	do	Ol Gibeau, Cordonnier	
Alexis Ménard	do	F Lannouette, Sellier	
Julien Fogre	do	T Géofrillon, Forgeron	
Frs Gueneau	do	N Tramblay, bourgeois	
R Basinet	do	C Therien, Marchand	

Et plusieurs autres.

PIANOS A VENDRE.

THOMAS HANDLEY, fabricant de pianos, offre en vente SIX SPLENDIDES PIANOS DE BOUDOIR qui, quand au prix et à la qualité, ne peuvent être surpassés par aucuns instruments de ce genre, ainsi qu'il pourra en fournir la garantie.

N. B.—Il se charge d'accorder et de réparer les pianos le plus habilement et aux meilleures conditions possibles, et peut assurer les personnes qui le favoriseront de leurs ordres qu'ils seront exécutées à leur satisfaction, s'étant assuré les services de HENRY OWEN, qui a plus de trente années d'expérience dans ce genre d'affaires.

THOMAS HANDLEY,
No. 115, Ruelle des Fortifications,
près du Marché à Foin.

Montréal, 3 août 1858. —tmk

On Demande,

Pour un Presbytère comme domestique un homme, garçon ou veuf d'un moyen âge, honnête et capable de faire bien le service d'une maison surtout les ouvrages d'un jardin et d'une cour, etc., etc.

S'adresser à M. le Gérant de la " Minerve."

17 juillet—m

OUVRAGES DE FERRONNERIE

FONDUS ET TRAVAILLES.

OBJETS, ORNEMENTAUX ET SIMPLES.

DES COMMANDES ou ORDRES pour MOULURES ou OUVRAGES de FER travaillés, seront ponctuellement et habilement exécutés chez le soussigné, tels que GRILLES, BALUSTRADES, VERANDAS, BALCONS, PORTES COCHERES, &c, lesquels objets seront posés au désir et à la satisfaction des personnes qui les demanderont.

Encouragez l'industrie de la cité en vous adressant à la FONDERIE DE MONTREAL ET AUX CITY WORKS.

WILLIAM RODDEN,
91 et 99, William Street.

Montréal, 3 aout 1858

Magasin de Cuir et Chaussures.

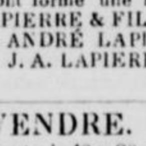

RUE ST. PAUL, No. 118 ET PLACE JACQUES-CARTIER.

LES Soussignés ont formé une société sous les noms de A. LAPIERRE & FILS.

ANDRÉ LAPIERRE,
J. A. LAPIERRE.

1 aout—3

A VENDRE.

DEUX emplacements de 40 x 80 pieds sur la rue Mignonne, près de la rue St Denis.

S'adresser à
F. J. DURAND, N. P.
N. G. BOURBONNIERE, N. P.
Rue St. Gabriel.

Montréal, 3 aout

BEAUX-ARTS.

SIGNOR de FEO, Artiste Italien, annonce au public qu'il a transporté son Atelier de Peinture au No. 61, (Odd Fellows Hall) Grande rue St. Jacques.

Signor de Féo prend les portraits dans beaucoup de genres et donne des leçons de dessin et de peinture dans les maison d'education et dans les familles.

Montréal, 29 juil—tm

ON A BESOIN

DANS la paroisse de Berthier, comté de Richelieu, de DEUX INSTITUTEURS dûment qualifiés à tenir une Ecole Elémentaire.

S'adresser au Soussigné à Berthier,
F. X. LAFOND,
Sect. Trés.

Berthier, 8 juil—k

AVIS PUBLIC

JE donne avis qu'à compter de ce jour, je ne paierai aucuns Comptes qui pourront être faits en mon nom, sans avoir au préalable donné un écrit signé de ma main ; de même je fais défense de payer aucunes sommes de deniers qui pourraient m'être dues soit par Comptes, Rentes constituées ou autrement, en quelques lieux que ce puis être à autre qu'à moi-même, sous peine de payer deux fois, excepté à une personne revêtue de ma protection spéciale.

LOUIS PARTENAIS.

Village d'Industrie, 8 aout 1858—7—sip

Terrains a vendre.

DANS la rue Ste. Catherine, entre les rues Sanguinet et St. Denis. S'adresser à MADAME CATI, rue Ste. Catherine, No. 210.

24 juil—mk

IMPRIMERIE

PLINGUET & LAPLANTE

LE soussigné, ayant laissé le bureau du *Pays*, a l'honneur d'avertir ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de s'associer à M. J. B. LAPLANTE, si avantageusement connu, et qu'il vient d'ouvrir sous le nom ci dessus une

IMPRIMERIE

Au No. 11, Rue Ste. Therese,

MAISON VOISINE DU BUREAU DU " PAYS,"

où il peut exécuter toutes espèces d'IMPRESSIONS depuis la plus petite CARTE jusqu'à la plus grande AFFICHE ; le tout avec ELEGANCE et GOUT, au temps convenu et aux prix les plus réduits.

La variété et la beauté de son matériel peuvent lutter avec tout autre atelier typograpyique en Canada.

Par son zèle, le soussigné espère obtenir une large part du patronage du public.

JACQ. AL. PLINGUET.

Montréal, 3 août 1858.—qi

AUX GOUTTEUX.

RECU DE FRANCE DIRECTEMENT

COLCHIQUE DE COCHEUX.

—AUSSI—

PASTILLES A VERMIFUGES.

Délicieux remède contre les vers pour les Enfants.

Pharmacie du Docteur Picault,
No. 42, Rue Notre-Dame, Montréal.

8 août

VENTE PAR ENCAN.

PAR J. G. SHIPWAY.

VENTE A L'ENCAN.

JAMBONS & PALERONS

Le soussigné a reçu instructions de vendre

PAR ENCAN,

En lots pour favoriser les acheteurs,

Vendredi prochain, 13 courant,

Aux magasins de

MESSIEURS REES & Cie.,

INSPECTEURS DE PROVISIONS,
Rue des Sœurs Grises,

ENVIRON

3400 JANBONS et PALERONS, de bonne qualité, en saumure.

Vente à DIX heures,
J. G. SHIPWAY,
Encanteur.

12 août

PENSIONNAT DU SACRE-CŒUR,

SAULT-AU-RECOLLET

(PRÈS MONTRÉAL, CANADA EST.)

Cet établissement renferme dans son plan d'éducation tout ce qui peut former les jeunes personnes aux vertus et aux convenances convenables à leur sexe. La nourriture y est saine et abondante, la surveillance continuelle, et la santé l'objet des soins les plus assidus.

CONDITIONS :

Pension par année scolaire	$100
Papier, plumes, livres, &c	10
Leçons de musique, loyer de piano	40
Dessin et peinture	24
Italien	24

Chaque élève doit payer $5 en entrant, pour l'usage du pupitre et de la couchette . ou $10 par année, si la maison fournit la literie complète.

Les ports de lettres, les soins du médecin sont à la charge des Parents. On ne fait aucune déduction quand une élève est retirée du Pensionnat avant l'expiration du quartier, à moins que des raisons graves ne motivent sa sortie.

Les élèves ne reçoivent de visites que le Jeudi. Les vacances sont de six semaines ; celles qui les passent dans l'établissement paient $15.

L'uniforme consiste en une robe noire et une blanche ; deux voiles en bobinet uni, l'un blanc, l'autre noir ; six essuie-mains ; six serviettes de table ; une paillasse ; un matelas ; un oreiller ; trois pairs de draps ; un couteau ; une fourchette ; deux cuillers — une grande et une petite ; un gobelet une boite à ouvrave et une boite de toilette.

7 août—tsd

Situation Demandée,

Un jeune homme munie de bonnes recommandations et sachant bien les deux langues désirerait se placer dans un village pour tenir une école élémentaire. Pour les conditions s'adresser à ce Bureau.

29 juillet—m

Magnifique Pouvoir d'eau et Moulins a vendre.

LE Soussigné offre en vente un magnifique pouvoir avec un moulin pour moudre l'avoine et un moulin à carder situé à un arpent de l'église du village de St. Rock de l'Achigan, ayant une bonne clientelle. Le pouvoir est capable de mouvoir un moulin à farine avec trois moulanges, et maintenant que les droits de BANALITÉ est aboli on ne saurait trouver un meilleur placement de fonds.

Pour les particularités s'adresser à N. VALOIS, écuier à Montréal ou au propriétaire sur lieux.

JOHN DALRYMYRLE.

17 juillet.—mp

Situation demandée.

UN homme d'un âge mûr et qui peut fournir les meilleurs certificats, désire trouver une place comme personne de confiance dans un magasin, voûte ou autre établissement. Il parle les deux langues. S'adresser à ce bureau.

3 aout—qip

LIVRES NOUVEAUX.

	S.	D.
Fabiola, où l'Eglise des Catacombes par le Cardinal de Wiseman, 1 vol. in-12 broché	2	6
Le Juif de Vérone, ou les Sociétés Secrètes en Italie, par Bresciani, 2 vols. in-12 broché	5	0
Journal d'un voyage en France par T. W. Allies, 1 vol. in-8o. broché	2	6
Histoire de la Terre-Sainte, par Rodriguez, 2 gros vols. in-8o. broché	11	3
St. Paulin et son siècle (350-450) par Ad. Busé, un gros vol. in-8o broché	6	3
Vie de Gustave Martini de la compagnie de Jésus, par A. Provost, 1 vol. in-8o broché	3	0
Les Arts et les Métiers, par E. Hocquart 1 vol. in-12, broché	1	6
Histoire de Sainte Elisabeth de Hongrie, par Barbier, 1 vol. in-8o. broché	1	8
Histoire d'Elisabeth reine d'Angleterre, 1 vol. in-12 relié	2	6
Leçons-modèles de littérature choisie, par le baron de Nilinse, 1 vol. grand in-12 broché	2	0
Marie, ou la vertu heureuse de s'ignorer elle-même par Mme Dié de St. Joseph, 1 vol. in-12 broché	1	3
Entretiens sur les apparitions de la Ste Vierge par C. C. Delchambre, 1 vol. in-12 broché	1	6

En vente chez
BEAUCHEMIN & PAYETTE,
127 Rue St. Paul

7 août

Exhibition Provinciale, Agricole et Industrielles pour l'annee 1858.

On attire respectueusement l'attention des artisans et des manufacturiers en général sur l'EXHIBITION qui aura lieu sur le terrain de la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc, à la Pointe St. Charles les 29 et 30 septembre et 1er octobre prochain. La liste des prix est actuellement préparée et circule dans toute la Province. Il est de la plus grande importatance, et il est en même temps fort à désirer que tout artisan, manufacturier ou industriel prenant dans cette exhibition l'intérêt qu'elle mérite y envoie ses produits ou autres articles qui seront comme à l'ordinaire, livrés à la concurrence publique.

Un avertissement subséquent fera connaître les particularités relatives à cette exhibition.

A. A. STEVENSON,
Sec. C. I.

7 août

Assurance Ecossaise sur la Vie,

FONDEE EN 1838.

CETTE ASSOCIATION est l'une des plus étendues qui soient au monde. Durant les trois dernières années seulement, il y a eu audessus de trois mille nouvelles entrées de personnes don la vie était assurée au montant de deux million de livres sterling.

Les possesseurs de Police (Police Holders) de l'association n'encourent point les risques de la Société. Ils sont dégagés de toute responsabilité et les sommes assurées sont garanties.

Tous les règlements sont faits sur un pied libéral de manière à procurer à l'assuré toute facilité possible. L'association doit néanmoins être distinguée de presque tous les autres bureaux d'assurance, par son système de division des profits entre les assurés, système à la fois simple, sûr, équitable et par lequel tout possesseur de police jouit DURANT SA VIE de la part de profit qui lui est allouée.

BUREAU PRINCIPAL POUR LE CANADA

MONTREAL--9, Grande Rue St. Jacques.

DIRECTEURS:
J. G. MACKENZIE, Ecuier, Marchand.
DAVID TORRANCE, Ecuier, Marchand.
GEORGE MOFFATT, Jr., Ecuier, de la Maison Gillespie, Moffatt & Co., Marchand.
ALEXNDER MORRIS, Ecuier, Avocat.

On peut se procurer gratis des prospectus, formules de prospectus, &c., en s'adressant à
JAMES GRANT, Secrétaire,
Ou à J. LEANDRE BRAULT,
Agent Local.
Bâtisses de l'Union, No11.

Montréal, 7 aout 1858—ak

VENTE

Par Autorité de Justice.

LES IMMEUBTES ci-après désignés, dépendont de la communauté de biens qui a existé entre feu Pierre Bourassa et Louise Brosseau, survivante, seront vendus à la porte de l'église de la paroisse de Laprairie, LUNDI, le 23 du mois d'AOUT courant, à 10 h. du matin, savoir:

1o. Un emplacement situé dans le village de Laprairie, formant l'encoignure Sud-Ouest des rues St. Lambert et Ange-Gardien, et contenant 348 toises en superficie ; borné, au Nord, par le représentant de feu Etienne David, et à l'Est, par les Dames Religieuses de la Congrégation de Montréal, une maison et hangar en pierre et autres dépendances.

2o. Deux parts de terre situées en la Côte Fortabie, dans la paroisse susdite, faisant partie de la terre de feu Louis Brosseau, et contenant vingt-six arpents et soixante-six perches en superficie, sans bâtisse.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné, à Laprairie,

J. B. VARIN, N. P.

Laprairie, 3 oût 1858.—tsd

VENTE

Par Autorité de Justice.

MARDI, le TRENTE-ET-UNIEME jour d'AOUT courant, sera vendu à la porte de l'église St. Edouard, à DIX heures du matin, l'IMMEUBLE ci-après désigné, dépendant de la succession de feu PierreDaigneau, savoir :

Une terre située en la paroisse St. Edouard, contenant deux arpents et demi de front sur vingt-cinq de profondeur ; ensuite prenant un arpent et demi de front sur onze arpents de profondeur, formant en superficie quatre-vingt-sept arpents ; bornée en front par la rivière Latortue ; en profondeur par le ruisseau Faille ; d'un côté à Jean-Bte. Trudeau, et de l'autre côté à Isaac Hébert ; avec une maison, grange et autres bâtisses y dessus construites.

Par ordre des Tuteurs.

J. BRISSET, N. P.

St. Edouard, 3 aout 1858—7—tsd

VENTE AUTORISEE.

SERONT VENDUS au plus haut et dernier enchérisseur, LUNDI, le VINGT-TROIS AOUT courant, à DIX heures A. M., les propriétés ci-après désignées, dépendant de la communauté de biens qui a existe entre M. Hubert Cardinal, de la paroisse de St Constant, et Dame Emerante Fille, sa défunte femme, savoir :

1o. Une terre située en la paroisse de St. Constant, connue sous No. vingt-cinq, dans la côte Nord-Ouest de St.Pierre,seigneurie La Salle, contenant deux arpents, cinq perches et sept pieds de large sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; bornée, devant, par la rivière St. Pierre, derrière par le chemin de la côte St. Christophe, d'un côté, au Nord-Est, par la propriété de Paul Gagné, et d'autre côté, au Sud-Ouest, partie par le terrain ci-après décrit et partie par la propriété de Joseph David, avec une maison en pierre, une grange, une écurie et autres bâtisses dessus construites.

2o. Un morceau de terre fesant partie du numéro vingt-six situé dans la côte Nord-Ouest de St. Pierre, paroisse de St Constant, contenant un arpent de large sur dix arpents de profondeur, plus ou moins ; borné, devant, par la propriéte de Joseph David, derrière, par le chemin de la côte St. Christophe, d'un côté, au Nord-Est, par la propriété ci-dessus désignée, d'autre côté, au Sud-Ouest, par la propriété de Augustin Lefort, sans aucune bâtisse dessus construite.

La vente, dont les conditions seront énoncées le jour de la vente, se fera sur les lieux, en la dite paroisse de St. Constant.

Par ordre,

C. BEDARD, N. P.

St. Rémi, 1er août 1858.—3—tsd

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal, }

SERA VENDU et adjugé par Autorité de Justice, à la porte de l'église catholique, paroissiale de la cité de Montréal, LUNDI, le 16ème., jour du mois d'Aout, à 10 heures du matin.

Ce certain Lot de terre de figure irrégulière, situé en la dite cité de Montréal, commençant au coin des rues William et Seigneur et courant, sud-ouest, vers le canal cent trente-quatre pieds, six pouces ; puis le long de la rue du Bassin, cent trente-neuf pieds ; puis le long de la Borne en arrière du dit lot, vers le Nord-Ouest, quarante-cinq pieds ; puis, vers le Nord-Ouest, et en ligne parallèle avec la rue William, quatre-vingt-sept pieds ; puis, à la rue William susdit, cinquante-quatre pieds, six pouces et puis quarante-six pieds à la place de partance, le tout mesure anglaise, avec droit d'entrée et sortie à la rue William, dans un passage de dix pieds de large et de cinquante-quatre pieds, six pouces de profondeur, entre l'acquéreur et le propriétaire des lots au Sud-Ouest, sans aucuns bâtimens dessus construits.

—AUSSI :—

Tous les droits et privilèges mentionnés en un certain bail des présents occupants de ce lot de terre, commençant à un point sur la face du mur, sur le côté sud du nouveau canal ou *Tail race* ou la ligne ouest du lot loué à Messieurs J. & D. Smith, viendrait joindre la meme, puis, ouest en montant le côté sud du dit nouveau canal ou "tail race" cent quarante-sept pieds, du côté est de la ligne des propriétés maintenant occupées par MM. Goudie et Ogilvie ; puis, le long de la dite ligne Est, de la dite ligne, de la propriété occupée par les dits Goudie et Ogilvie, cent trente-deux pieds, du centre de la "Head Race" et dans le milieu du *fleuve* cent vingt pieds, jusqu'à ce qu'il rencontre la ligne ouest du dit lot loué aux dits J. & D. Smith ; puis, du côté nord, sur la ligne ouest, du dit lot loué aux dits J. & D. Smith, cent onze pieds jusqu'au point de partance ; toutes les mesures ci-dessus sont anglaises, et plus ou moins, avec un bâtiment en brique à deux étages dessus érigé, occupé comme fonderie et boutique, et aussi, une remise de brique, mais sujet à toutes les réserves, restrictions, et limites mentionnées dans les actes originaux du dit lot de terre.

Le lot de terre en premier lieu décrit appartient aux héritiers et representants de feu William Burry Jnr., en son vivant de la ville de Montreal, constructeur de moulins et machiniste mais ils n'ont qu'une moitié indivise dans le bail du lot au pouvoir d'eau en second lieu décrit, l'autre moitié indivise appartient à Mr. John McDougall.

La rente annuelle du lot au pouvoir d'eau est de........................ £110 0 0

Pour plus amples informations, s'adresser à au Soussigné,

Pour les parties intéressées

JAS. SMITH, N. P.

Montréal, 20 juillet 1858—22—tsd

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

SERA VENDU et adjugé par Autorité de Justice, à la porte de l'église paroissiale de la cité de Montréal, LUNDI, le SEIZE du mois d'AOUT prochain, à ONZE heures du matin.

Un lot de terre ou emplacement situé dans la dite cité de Montréal, contenant tout le terrain qui peut se trouver compris dans les limites et bornes suivantes : étant borné en front par la Place d'Armes, derrière par une propriété appartenant au Séminaire de St. Sulpice de Montréal et le devant occupé par l'Honorable Adam Ferrie, d'un côté par la succession de feu Charles Toupin et de l'autre côté par la rue St. Jacques ; avec une MAISON EN PIERRE à deux étages et autres bâtisses dessus construites.

COMMUÉ. TITRE INCONTESTABLE.

Ce lot ou emplacement appartenant à la succession de feu John Orr, en son vivant de la cité le Montréal, Hôtelier.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné,

JAS. SMITH, N. P.

Montréal, 20 juillet 1858—22—tsd

MEUBLES A VENDRE.

J. M. PAPINEAU

Grande rue du Faubourg St. Laurent, N 24.

MR. J. M. PAPINEAU tout en remerciant ses nombreuses pratiques du patronage dont elles l'honorent depuis plusieurs années, les avertit que désormais il pourra les satisfaire mieux que jamais, n'offrant en vente que des meubles qu'il a ait manufacture lui-même d'apres les goûts des Expositions de Paris et de Londres, et qui par là même, peuvent orner les prémiers salons.

Montréal, 29 mai 1856.

Pour le Foin et sa Recolte.

Faulx cast-steel patenté de "Moore"
Do étroites de "Moore" et autres qualités
Do à Javelliers de toute longueur
Faucilles de "Fox" et communes
Manches de Faulx et Javelles de toutes qualités
Fourches de 2 et 3 fourchons
Rateaux, Pierres à faulx,
Meulles d'Ohio et de la Nouvelle-Ecosse

Avec un grand assortiment de ferrailles dans toutes ses branches toujours à vendre par le Soussigné, plus bas que les prix courants. MM, les marchands de la campagne sont invités de faire l'examen de ces articles avant de faire leurs achats ailleurs.

T. S. BROWN,
259, rue St Paul.

Montréal, 3 juil—qsd

VENTE

Par Autorité de Justice.

SERA vendu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, LUNDI, le 23 AOUT prochain, à DIX heures A. M., à la porte de l'église de St. Jérôme,

Une terre sise et située à l'est de la rivière du nord, en la paroisse de St. Canut (ci-devant en la paroisse de St. Jérôme, mais encore desservie de cette dernière paroisse) contenant trois arpents de front sur trente-trois arpents, plus ou moins, de profondeur ; tenant par devant à la dite riviere, par derrière au Domaine, d'un côté à Joseph Longpré et de l'autre côté à Cyprien Ouimet, fils ; avec une maison en bois, deux granges, deux étables, un hangar et autres bâtisses dessus construits. Cet immeuble dépendant de la succession de feu John Griffith

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné, ou à ROBERT LANGWILL, écuier, Exécuteur-Testamentaire, à St. Jérôme, où à MILES WILLIAMS, Jr., écuier, rue du Collége, Montréal.

A. B. LAVALLÉE, N. P.

St. Jérôme, 29 juil—3—tsd

PIANO A VENDRE.

ON OFFRE EN VENTE

UN

MAGNIFIQUE PIANO CARRE,

DE SEPT OCTAVES

ET RICHEMENT ORNE.

CE PIANO, tout neuf, sort des ateliers d'un excellent facteur deja avantageusement connu du public. Pour la qualité du son, du mécanisme et de la solidité, ce piano l'emporte sur aucun autre du même prix.

CONDITIONS LIBERALES.

S'adresser à ce bureau.

Montréal, 12 juin 1858.

Bureau des Travaux Publics.

AUX ENTREPRENEURS.

DES Soumissions seront reçues pour l'érection d'une COUR DE JUSTICE et d'une PRISON, à chacun des lieux suivants, savoir :

Ste. Scholastique,
Industrie,
Sorel,
St. Etienne de la Malbaie,
St. Germain de Rimouski,
Montmagny,
St. Joseph de la Beauce,
St. Christophe d'Artabaska,
Près de Nelsonville, dans le township de [Durham
St. Hyacinthe,
St. Jean,
Beauharnois et
Chicoutimi.

Les soumissions, scellées et endossées " Soumission pour l'érection d'une Prison et d'une Cour de Justice à ," adressées au soussigné, et contenant les noms de deux cautions solvables, disposées à se porter garants pour l'exécution de ces ouvrages, seront reçues jusqu'à MERCREDI, le QUINZIEME jour de SEPTEMBRE prochain. Les plans et spécifications des bâtisses peuvent être vus le et après le 20e., jour d'Août prochain, et toute autre information donné à ce Bureau—à celui de Mr. P. Gauvreau, Québec—Bureau du Canal de Lachine, Montréal—au Bureau de Mr. Symmes, Trois-Rivières, et aux Bureaux des Protonotaires de chacun des lieux ci-dessus mentionnés, ou à celui du Greffier de la Cour de Circuit.

Par ordre,

THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

Départementdes Travaux Publics, }
Toronto, 29 juil.—31—vti }

L'APPAREIL AU BIN

POUR

Le Gaz D'éclairage.

Pour les maisons privées, les magasins, les manufactures, les moulins à scie, les phares, les hotels, les collèges, les villages et les villes.

BREVETÉ POUR LE CANADA LE DIX DECEMBRE 1856.

Bréveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

Cet Appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig) s'adopte très-rapidement dans les Etabtissements Privés et Publics, comme on peut le voir par des certificats et articles de journaux en la possession du soussigné.

C'est l'Appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adapte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de Bois, la Résine, la Houille, la Graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de Graines, produit la lumière la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la Médaille d'OR de l'Institut Américan et des prix partout où il a été exposé.

Pour des Appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BAUMANN,
Agent pour le Bas-Canada,
Rue Craig, No. 142, chez M. Garth.

27 avril 1858—nm

VOULEZ-VOUS UNE

JOLIE CANNE?

ALLEZ CHEZ

J. T. PEACOCK

Qui vient d'en recevoir un des

PLUS RICHES ASSORTIMENTS

PAR LE

NORTH AMERICAN.

—AUSSI :—

Fouets pour Dames et Messieurs,

MONTÉS EN ARGENT ET EN OR.

—DE PLUS :—

HORLOGES POUR MAISON ET POUR LA MARINE,

Depuis $1 jusqu'à $10, garanties pour bien tenir le temps.

J. T. PEACOCK,
No. 138, rue Notre-Dame.

Montréal, 29 mai 1858.—tmp

A V I S.

LES Soussignés, créanciers de la Succession de MM. DEPINCIER & LAURENT, Marchands-Tailleurs, de la Cité de Montréal, ont, en vertu d'un acte notarié en date d'hier, donné plein et entier pouvoir à O. DEPINCIER de collecter toutes dettes dues à la dite succession. En conséquence toutes personnes endettées envers elle, sont par le présent notifiées et requises de liquider sans délai avec lui.

(Signés.) GABLER & PAGENSTECHER,
R. TAYLOR, pour THOMPSON, CLAXTON & Co
H. M. McCULLOCH, pour W. S. WHITNEY,
BLACKLOCK, MEIKS & Co.
YOUNG & JEFFEY.

Montréal, 27 juillet 1858—29

MÉDICALE DE L'EPOQUE.

M. KENNEDY, DE ROXBURY,

A découvert, dans une de nos herbes sauvages communes, un remede qui guérit TOUTES ESPECES d'HUMEURS, DEPUIS LA SCROFULE LA PLUS MALIGNE JUSQU'AUX BOUTONS ORDINAIRES. Il en a fait l'expérience dans plus de onze cents cas, et n'a failli que dans deux circonstances d'un caractère particulier. Il a maintenant en sa possession plus de 200 certificats sur la vertu de ce remede ; tous lui sont fournis dans un rayon de 20 milles de Boston

On garantit que deux bouteilles guériront les maux de bouches des nourrices ;

Une ou trois bouteilles guériront les plus mauvais boutons sur la figure ;

Deux ou trois bouteilles purifieront le système de clou ou abcès ;

Deux bouteilles feront disparaître les plus mauvais cas de glaires dans la bouche ou l'estomac ;

Trois guériront le cas le plus sévère d'érysipèle ;

Une ou deux bouteilles guériront toute espèce d'humeur d'yeux ;

Deux bouteilles guériront les maux d'oreilles et les taches dass la tête ;

Six bouteilles guéri ont les ulcères rongeants ;

Une à cinq bouteilles guériront les éruptions dartreuses de la peau ;

Deux bouteilles guériront les dartres les plus virulantes ;

Deux ou trois bouteilles guériront les cas les plus invétérés de rhumatismes ;

Trois ou quatre bouteilles guériront les humeurs les plus opiniâtres ;

Cinq à huit bouteilles guériront le cas le plus ésespéré de scrofule ;

Une à trois bouteilles guériront la dyspepsie la plus grave. Je sais d'apres des milliers de cas bu'elle est causée par l'accumulation d'humeurs dans l'estomac ;

Une à deux bouteilles guériront la migraine ;

Une à deux bouteilles feront disparaitre la constipation des intestins ;

Une à deux bouteilles rétabliront l'action réguliere des rheins ;

Quatre à six bouteilles ont guéri les cas d'hydropesie les plus graves ;

Une à trois bouteilles ont guéri les cas les plus sévères d'hémorroïdes ;

On peut toujours éprouver du soulagement. Quelle bénédiction n'est-ce pas d'éprouver du soulagement dans une maladie aussi cruelle.

Une bouteille produira toujours du bien et on garantit une guérison parfaite si l'on prend la quantité indiquée.

Rien ne semble aussi improbable à ceux qui ont fait l'expérience de toutes les médecines merveilleuses du jour, qu'une plante ordinaire qui croit dans les paturages et pres de vieux murs de pierre, guérisse toutes les maux du système ; cependant, c'est un fait établi. Si vous avez des humeurs elles devront disparaitre. J'ai vendu des milliers de bouteilles de ce remede dans les environs de Boston ; j'en counais tous les effets dans chaque cas. Il a été opéré les cures les plus étonnantes qui aient jamais eu lieu dans le Massachusetts. Je l'administre aux enfants d'un an comme aux personnes de soixante ans. J'ai vu des enfants maigres, chétifs, affectés de vers et dont la chair était molle, rétablis dans un parfait état de santé en prenant seulement une bouteille de cette médecine.

Une bouteille guérira toujours ceux qui sont sujets à la migraine. Ce remede apporte un grand soulagement aux catarrhes et aux étourdissements. Des personnes constipées depuis des années en ont fait usage et ont été soulagées. Quand le corps est régulier, il opère facilement ; mais quand il y a quelque dérangement dans les fonction de la nature, il produit de très singuliers effets dont vous ne devez pas vous alarmer ; ils disparaissent après quatre jours ou une semaine. Il ne produit jamais un mauvais résultat ; au contraire, quand ces effets sont passés, vous croyez être un autre vous-même. J'ai entendu les éloges les plus extravagants de cette medecine qu'homme n'ait jamais entendu.

RHUMATISME.

Hippocrate dit que cette maladie commence par une humeur dont le peu de violence ne dérange point les parties, et la substance n'étant pas propre à tourner en matière ne donne jamais lieu aux abcès, mais seulement à une certaine disposition inflammatoire provenant de la fièvre causée par l'humeur.

La cause de cette maladie doit être attribuée au foie qui, affecté par un grand désordre et affaibli, ne produit point de sang pur propre à nourrir et affecte tout le corps de faiblesse, qui devient alors disposé à recevoir toute superfluités. De l'indisposition et de la faiblesse du foie naissent de grandes quantités de mauvaises humeurs que retenues dans les veines, s'y dissolvent et engendrent de cette façon le rhumatisme.

DIRECTION —Adultes, une cueillérée ordinaire par jour ; enfants de huit ans, une cueillérée à dessert, enfants de 5 à 8 ans, une cueillérée à thé. Comme une même direction ne saurait être applicable à toutes les constitutions, prenez assez de ce remede pour qu'il agisse sur les intestins deux fois par jour.

Manufacturé et à vendre par

DONALD KENNEDY,
120, rue Warren, Roxbury, Mass.

REPRODUIT DU "BOSTON DAILY LEDGER."

Cas remarquable d'Ulcère scrofuleux à la jambe existant depuis cinq ans et guéri par la Découverte Médicale de Kennedy

Le propriétaire de cette médecine reçoit constamment des témoignages si nombreux qu'il lui est impossible de les mettre tous, sous les yeux du public, il est donc forcé de choisir ceux qui paraissent les plus concluents et les plus propres à exciter la conviction.

Le cas que nous allons maintenant présenter au public, n'est pas puisé dans un témoignage écrit, mais la malade elle-même s'est présentée à l'établissement de M. Kennedy de Roxbury, et en présence du rédacteur de cet article et de plusieurs autres témoins, a déclaré les faits suivants :

Il est bon aussi de remarquer que la Dame n'est pas venue dans l'établissement pour parler des vertus de la médecine dans son cas particulier, mais pour amener avec elle une amie affligée d'ulcérations des yeux, bien convaincue que la "Découverte" ne pouvait manquer de la guérir promptement.

Mme. Gilmore qui depuis 2 ans environ résidait à Rockport (Maine) était affligée depuis cinq ans d'une affection scrofuleuse. Dans le commencement le mal s'annonça par des démangeaisons auxquelles elle ne fit pas d'abord grande attention, mais celles-ci devinrent si importunes que la malade fut convaincue qu'il existait dans son système un vice humoral circulant dans les veines qui avait besoin d'être expulsé. La jambe depuis le genou jusqu'à la cheville devint très enflammée.

Une grande faiblesse et une débilité générale se montrèrent dans tout le système, il lui sembla que son sang se coagulait dans ses veines à cause de la masse d'humeurs corrompues qu'elles contenaient.

Ceux là seuls qui ont souffert de tels maux peuvent se faire une idée des souffrances qu'elle endurait, et nous souhaitons qu'aucun de nos lecteurs ne soit appelé à voir dans leur propre corps les ravages affreux que produisent les humeurs scrofuleuses.

De mois en mois, d'année en année, Mme Gilmour voyait augmenter ses souffrances, tantôt essayant un remède puis un autre, consultant d'abord un médecin, tantôt un autre ; cependant le mal s'en allait augmentant et elle découvrit avec une rapidité effrayante des symptômes nouveaux et alarmants.

La chair, couverte d'une espece d'écaille, était sèche et s'épluchait. Le mal subit alors une nouvelle transformation, un ulcère sanieux s'ouvrit au-dessus de la cheville de la jambe gauche, augmenta et finit par se creuser jusqu'à l'os lui-même.

L'Enflammation augmenta. La chair devint molle et flasque, la couleur devint bleue et d'apparence brune, et nous ne pourrions mieux la comparer qu'à un morceau de foie pourri qui aurait été rejeté de l'étal d'un boucher. La jambe ne présentait à la vue qu'une masse putréfiée, morte et cors de service quoiqu'attaché à *un corps humain* ; et l'ulcère continuait à rejeter au debors, son contenu de matière impure. Il n'était plus question de marche et d'occupation actives, et la malade fut conduite avec précaution à la résidence de sa fille à Boston. Ce fut là qu'elle éprouva un soulagement immédiat, et commença à prendre la "Découverte Médicale. Au commencement de son usage, l'écoulement de la matière ne s'arrêta pas immédiatement, mais elle continua jusqu'à ce que toutes les humeurs du système fussent purgées, alors la plaie se cicatrisa.

L'inflammation cessa en peu de jours, la chair prit une teinte jaunâtre puis revint à sa couleur naturelle et en deux mois tout le système fut débarrassé du plus mauvais cas "d'humeurs," et Mme Gilmore fut convaincue de la de la puissance curative de la Découverte Médicale de Kennedy.

Claiosmoutet sera heureuse de dire à qui que tire le bien qu'elle a éprouvé de ce grand remède pour les humeurs.

AGENTS:

Montréal—Docteur Picault, rue Notre-Dame ; Lamplough & Campbell, rue Notre-Dame ; William Lyman & Cie., rue St. Paul ; John Birks & Cie., Medical Hall.

Québec—John Musson, Joseph Bowles, G. G. Ardoin, O. Giroux.

11 août

J. W. DEMERS,

MARCHAND À COMMISSION, MONTREAL

Rue Latour, près du Marché à Foin,

Pour Planches, Madriers, Collombage, Fois de corde et de brique, &c, soit pour vendre au Quai ou à son Clos.

Montréal, 18 avril 1858—a

NOUVELLE MAISON.

LES Soussignés s'empressent d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir, au no. 137, rue St. Paul, un magasin de FERRONNERIE.

Cette nouvelle société canadienne reçoit actuellement et aura constamment en mains un assortiment général de Coutellerie, Quincaillerie, &c., importé directement de Birmingham, Sheffield, de l'Allemagne et des Etats-Unis.

Par leur ponctualité à exécuter les ordres qu'on voudra bien leur confier et les prix modérés de leurs marchandises ils espèrent mériter une part du patronage public.

BENOIT & LETOURNEUX.

Montréal, 8 mai 1858—ak 84

MM. RENAUD, PRIEUR & CIE.,

No. 200, RUE St. PAUL,

SE font un devoir de prendre l'occasion de remercier leur nombreuse pratique parmi Messieurs les Marchands de la campagne, tant du Bas que du Haut-Canada, et les citoyens de Montréal, pour l'encouragement d'une libéralité inattendue dont ils les ont favorisés. Ils se donnent, en même temps, le plaisir de les informer qu'ils recevront, par les premiers arrivages par le St. Laurent, un IMMENCE et un des plus VARIÉS assortiment de FAIENCE, PORCELAINE VERRERIE, etc., etc. On trouvera aussi dans leur magasin une quantité de services à déjeûner, à dîner et à dessert du dernier goût, dont l'elégance et le bas prix ne manqueront pas d'engager ceux qui en ont besoin à les acheter en les voyant. Ils auront, de plus, en mains, un grand nombre d'objets pour ornement importés de France.

Montréal, 13 mars 1858.—smk.

FRANCOIS LEDOUX,

VOITURIER ET FORGERON,
RUE ST. JOSEPH, No. 173, MONTREAL,

A l'honneur d'informer le public qu'il tient toujours sa boutique de forgeron au lieu ci-dessus et qu'il entreprendra toutes sortes d'ouvrages, tels que FERRAGES et RACOMMODAGES de voitures et autres travaux dans cette ligne. Il assure une entière satisfaction à ceux qui voudront bien le patroniser.

—DE PLUS :—

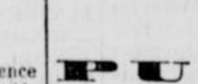

M. L. aura toujours en mains un assortiment complet de voitures d'hiver et d'été, bien finies et dont il disposera à des prix très-modérés.—15 aout 1857—ak

APPEL

AU

PUBLIC.

CHAUSSURES A BON MARCHE.

VU la dissolution de la société LAPIERRE ET L'ECUYER, le soussigé a l'honneur d'avertir ses amis et le public qu'il cotinuera les affaires sous nom seul, à la même place,

192, rue Notre-Dame,

où il aura constamment en mains de quoi satisfaire les plus difficiles.

Vû la rareté de l'argent, M. Lapierre est décidé à vendre à PLUS BAS PRIX que partout ailleurs.

M. Lapierre reçoit journellement son ASSORTIMENT de PRINTEMPS qui sera le plus complet qu'on puisse rencontrer.

CHS. LAPIERRE

192, rue Notre-Dame.

31 mars

A. TELLIER,

IMPORTATEUR ET MARCHAND

EN GROS,

158, RUE ST. PAUL, MONTREAL, 158,

NOUVELLES BATISSES DE MR. V. HUDON,

A l'honneur d'informer MM. les Marchands de la Campagne, que le nouveau magasin qui a remplacé son ancien établissement étant terminé, il vient d'y ouvrir son Commerce de MARCHANDISES SECHES, EN GROS. Les premiers arrivages par le fleuve le mettront à même d'offrir aux personnes qui voudront lui accorder, ainsi qu'à celles qui lui continueront, leur confiance, un assortiment complet d'Effets nouveaux, dans le dernier goût et à des conditions, comme par le passé, des plus libérales

Montréal, 29 avril 1858—ak 81

A VENDRE.

UN moulin a scie à vapeur de la force de 30 chevaux en bonne condition avec un lot de terre No 31 au 7e rang du township d'Acton de la contenance de 12 arpens de front sur 28 de profondeur bien garni de bois franc, avec une bonne maison sur le lot. Pour les conditions s'adresser à

DENIS LEDUC.

Rue Ste Elisabeth No 48 Montréal

Caoutchouc! caoutchouc!!

UN superbe assortiment de SURTOUTS ELASTICS couleurs assorties, PANTALONS, CAPS, &c., &c. vient d'être reçu directement de Boston par le Soussigné et à vendre à grand marché.

L. C. BARBEAU,
154, rue St. Paul.

Montréal, 3 juil—si

A V E N D R E.

ON offre en vente UN SUPERBE ENGIN NEUF à vapeur, à double cylindre et de la force de 20 chevaux, lequel n'a servi que durant l'espace de 8 mois au moulin à vapeur de Belœil.

Pour les conditions s'adresser à M. V. HUDON, Rue St. Paul, No. 104, Montréal, ou au Docteur ALLARD, sur les lieux à Belœil.

8 juin.

A VENDRE OU A LOUER.

LE soussigné offre à vendre ou à louer, à des conditions faciles, une belle terre de trois arpents de front sur quarante haut, bien cultivable, située à la Longue-Pointe, à une très petite distance de l'église, bâtie de maison, grange, &c., avec un jardin et un verger. S'adresser à

LOUIS ARCHAMBAULT.

Longue-Pointe, 6 juin 1357—ap

A VENDRE,

UN EMPLACEMENT situé au Sud-Est de la Rivière-au-Prince, dans la paroisse de St. Benoit, dans la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, contenant 78 pieds de front sur 260 pieds de profondeur, avec maison de 24 x 30, grange et autres bâtiments en bois dessus construits.

—AUSSI—

Dans la même paroisse, une terre à bois, à 30 arpents de l'église, de 2¼ arpents de largeur sur 30 arpents de profondeur ; avec sucreries, mais sans bâtiments dessus construits.

—ET—

Une autre superbe terre, en bon état de culture, à 9 arpents de l'église de la dite paroisse St. Benoit, de 3 arpents de front sur 25 arpents de profondeur, plus ou moins ; sans bâtisses dessus construites. Le tout à des conditions très faciles. S'adresser sur les lieux aux

DELLES RAIZENNE,

Ou au Bureau d'Agence, No. 15, rue Ste. Thérèse, Montréal.

29 juillet.—m

Corporation du College de Chambly.

LES membres de la Corporation du Collège de Chambly désirant régler les affaires de la dite Corporation, prient toutes les les personnes qui peuvent avoir des réclamations sur le dit Collège de vouloir bien les faire tenir au Soussigné, sous le plus court délai, afin que tout soit prêt pour la rentrée des Elèves, au commencement du mois de Septembre prochain.

P. M. MIGNAULT, Ptre.,
Procureur-Général C. C.

Chambly, 8 juil—13—m

A V I S.

LES héritiers de feu PASCHAL LACHAPELLE, fils, voulant faciliter le partage de leurs biens, offrent à vendre conjointement avec MM. les Exécuteurs fidéi Commissaires de leur Succession, leur SUPERBE PONT, situé en la paroisse St. Laurent, sur la rivière des Prairies, rebâti en neuf depuis deux ans, sur un plan nouveau, fait par le célèbre architecte C. Keffer et exécuté par le meilleur des ouvriers Mr. Jacques Normand. Le revenu, l'année dernière, a été de **4,000** piastres. Les conditions seront des plus faciles. Ils offrent en même temps à louer, TROIS BEAUX POUVOIRS D'EAU, et leur MOULIN à FARINE. Ils sont prêts aussi à faire diviser par lots une de leurs îles, vis-à-vis le village du Saut au Récollet, pour y faire des emplacements magnifiques.

Pour le tout, s'adresser, à Montréal, à B. H. LEMOINE, et pour plus amples informations s'adresser au Notaire GIBB, Petite rue St. Jacques, ou au Sault au Récollet, aux héritiers.

B. PICHE,
Pour la Succ. Lachapelle, fils.

Sault au Récollet, 24 mai

AUX CAPITALISTES

A V E N D R E,

1o.—La magnifique "ILE ST. BERNARD," dans la Rivière-du-Loup, de Châteauguay, de 690 arpents, dont un tiers en culture ;—avec le en pierre et en bois, qui répondent aux besoins d'une culture d'amateurs ou de péculateurs.

Cette île ferait une résidence et des domaines splendides pour un riche particulier, aussi bien qu'une bonne spéculation pour qui voudrait en vendre le bois, et concéder la terre en lots.

2o.—AUSSI, ensemble ou séparément, une prairie, de 61 arpents, de l'autre coté de la rivière, vis-à-vis le Manoir ; avec grange dessus.

TITRE INCONTESTABLE—TERMES FACILES.

Pour plans et conditions, s'adresser aux SŒURS GRISES, sur les lieux ou a Montréal,

C. F. PAPINEAU, N. P.

Montréal, 13 juil. 1858—tmk

Dissolution de Soceté.

La société ci-devant existante sous les nom et titre de BROWN, HIBBARD, BOURN & Cie fabricants de Caoutchouc, de cette ville, a été dissoute le 14 juillet courant.

Les affaires continueront sous la direction des soussignés à leurs propre compte lesqueles sont dument autorisés à collecter toutes les sommes dues à la dernière société et à régler ce qu'elle reste devoir.

HIBBARD & CIE.

20 juillet

Informations demandées.

ON demande des informations sur un jeune homme du nom d'EDOUARD MALLETTE, de la paroisse de Ste. Marthe, qui aurait laissé le domicile de Mr. Chenier, de St. André Avellin, le douze mai dernier, pour se rendre, disait-il, à Ste. Marthe et qui depuis est disparu. S'adresser à ce bureau ou à Ste. Marthe, à son père, PIERRE MALLETTE.

8 juillet

L. MENARD & FRERE

No. 84,

RUE St. LAURENT

MONTREAL,

Sculpteurs

EN MARBRE

ET

EN PIERRE,

INFORMENT le public qu'ils sont prêts à exécuter toutes sortes de commandes dans cette ligne, tel que

Monuments de toutes especes, en marbre et en pierre, Tombes, Devant de cheminees, &c.

24 juil 1858—a

CERTIFICAT.

Nous soussignés avons requis les services de MM. MENARD & CIE., pour l'exécution d'un Monument en marbre, lesquels nous ont très-satisfaits ; de plus, nous étant transportés à leur boutique, ces messieurs nous ont montré plusieurs morceaux que nous n'hésitons point à classer parmi les chef-d'œuvres.

JOHN A. DROOMGOOLE,
WILLIAM GORMAN.

Montréal, 24 juil

COURSES AU MILE-END.

TROIS JOURS.

MARDI, MERCREDI ET JEUDI,

17, 18 ET 19 AOUT PROCHAIN.

Premier Jour.

Une bourse de $25 ouverte à tous chevaux trotteurs de seconde classe, sous harnais, meilleur 3 sur 5.

Une bourse de $15 ouverte à tous chevaux trotteurs, sous harnais, qui n'ont jamais trottés pour une bourse, meilleur 3 sur 5.

Second Jour.

Une bourse de $100 ouverte à tous chevaux trotteurs, sous harnais, meilleur 3 sur 5.

L'Oiseau blanc de Montreal et le Coq de Vercheres doivent compter de nouveaux.

Une bourse de $16 ouverte à tous chevaux trotteurs, sous harnais, qui ont été battu dans la seconde classe, meilleur 3 sur 5.

Troisième Jour.

Une bourse de $25 ouverte à tous chevaux coursiers, meilleur 3 sur 5.

Une bourse de $15 offerte aux Indiens pour la Crosse.

Conditions.

DIX pour CENT seront chargés pour toutes les bourses ci-dessus.—Toutes contestations seront décidées par les Juges dont la décision sera finale.—On suivra strictement les reglements du Club des Trotteurs de Montréal.—Dans tous les cas trois entrées seront nécessaires à chaque course.—Les entrées devront se faire au Bureau, sur les Courses, la veille de 10 heures à 6 heures.—Les courses auront lieu chaque jour, si le temps et les chemins le permettent.

J. B. EMOND & CIE.,
Propriétaires.

Montréal, 31 juil

CHARLES LAPIERRE,

Agent, Collecteur et Porteur de Lettres Funéraires,

No. 114, RUE ST. LAURENT.

Montréal, 13 oct. 1857—ak

INSTITUTRICE.

UNE INSTITUTRICE, ayant plusieurs années de pratique et ayant reçu un diplôme, désirerait trouver une situation. Elle peut enseigner le Français et l'Anglais. S'adresser à ce bureau.

5 juin.

DENTISTE FRANCAIS.

DOCTEUR JOURDAIN,

126, RUE NOTRE-DAME, EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE.

Montréal, 28avril 1857—ap

ACHILLE BELLE,

AVOCAT,

No. 12, RUE ST. LAMBERT,

Chez Jos. Belle, écr., Notaire.

18 mars.—ak

Compagnie d'Assurance

SUR LE FEU ET LA VIE

De Liverpool et de Londres.

CAPITAL £2,000,000 STERLIN.

Etablie en 1836.—Autorisée par un Acte spécial du Parlement.

BUREAUX—1 Dale Street, Liverpool ; 20 et 21 Poultry, Londres 61 King Street, Manchester :56 Wall Street, New-York ; Place d'Armes, Montréal ; Wynyard Square, Sidney ; et Elizabeth South, Melbourne.

COMMISSAIRES :

Sir Thomas Bernard Birch, Barronet ; Adam Hodgson, écr., Samuel Henry Thompson, écr.

DIRECTEURS A LIVERPOOL :

Thomas Brocklebank, écr., Président ; J. C. Ewart, écr., M. P. ; Haywood, écr., Vice-Président ; Swinton Boult, écr., Secrétaire ; et dix-sept autres Directeurs.

DIRECTEURS A LONDRES :

Mathew Foster, écr., Président ; George Frederick Young, écr., Vice-Président ; et neuf autres.

BRANCHE CANADIENNE :

BUREAU.................... Place d'Armes.

DIRECTEURS A MONTREAL :

T. B. Anderson, écr., Président ; Alexander Simpson, écr., Vice-Président ; Henry Chapman, écr., James Mitchell, écr., Henry Starnes, écr., Robert S. Tylee, écr., J. H. Maitland, écr., Secrétaire-Résident ; A. F. C. Smith, Assistant-Secrétaire-Résident.

La responsabilité de tout le corps des Actionnaires n'est pas limité. Tous les Directeurs doivent être Propriétaires dans la Compagnie. Le capital de £2,000,000 divisé en 100,000 parts de £20 chacune, dont 94,211 sont dans les mains des Propriétaires, à £2 par part.

Il est peut-être désirable pour les Propriétaires d'avoir devant eux un Rapport des additions qui ont été faites aux différents fonds et voir par là l'avancement fait durant cette année :—

1855.

Le Capital	£175,008	0	0
Fonds de Réserve	180,262	10	0
Fonds sur la vie	339,450	5	10
Fonds sur le feu (Ré-assurance)	125,653	6	5
	£820,374	2	3

1857.

Augmentation sur le capital	£188,422	0	0
Do sur le fonds de réserve	214,616	11	11
Do sur la vie	531,269	13	10
Do sur le feu (Ré-assurance)	153,721	4	0
	£1,088,029	9	9

SWINTON BOULT,
Secrétaire de la Compagnie.

Les applications pour assurance sur le feu devront être faites au Bureau de la Branche Canadienne, Place d'Armes, Montréal.

23 juin 1858—ak

Terres à Vendre.

MM. J. et T. CAVERHILL offrent à vendre les propriétés suivantes à des termes faciles, et pour lesquelles ils donneront des titres du shérif.

1er Deux belles terres contenant une, 60 arpens et l'autre 66 arpens en superficie, à une distance seulement de quatre milles du florissant village de St. Rémi, où le chemin de fer a un dépôt, et où les cultivateurs trouvent à vendre leurs produits pour du comptant et à des prix plus élevés qu'à Montréal. Cet avantage est dû à la grande facilité qu'il y a de les envoyer de suite, par chemin de fer, vers le sud.

Les deux tiers de chacune de ces terres son défrichés, avec un verger sur chacune d'elles. Elles sont aussi bien bâties et bien cloturées, et elles ne sont séparées que par le chemin. L'acquereur de ces deux propriétés, aura une splendide et large terre et immédiatement productive, à une bien petite distance de cet inappréciable avantage, le chemin de fer.

Elles seront vendues ou séparement ou ensemble.

Pour les particularités s'adresser à

PIERRE BENOIT écr., Notaire,
Village de St. Rémi.

Ou à

J. & T. CAVERHILL,
Beauharnois.

Beauharnois 11 juillet.

—Aussi :—

Deux belles terres dans la paroisse de St. Louis de Gonzague, contenant environ 55 arpens chaque en superficie presqu'à moitié défrichées avec une maison et étable sur chaque. Le fonds de terre est de la meilleure qualité poussant du fresne, de l'orme et de l'épinette rouga. Ces deux terres sont bien avantageuses, à cause de leur proximité de Beauharnois, le chef-lieu du district de Beauharnois, qui est aussi le seul port remarquable du côté sud du St. Laurent, à l'ouest de Montréal. Beauharnois est connu depuis longtemps comme l'un des meilleurs marchés du Bas-Canada, pour les produits agricoles.

Des titres du shérif seront aussi donnés pour ces terres, et les termes seront faciles.

S'adresser à

J. & T. CAVERHILL,
Beauharnois.

Ou en leur absence à

V. A. DEMARTIGNY, écr., Notaire,
Beauharnois.

Beauharnois, 16 juillet—tmk

MAINTENANT EN VENTE

LA

NOUVELLE LYRE CANADIENNE,

OU

CHANSONNIER DE TOUS LES AGES.

UN JOLI VOLUME

In-18 de 350 pages,

PRIX RELIE :---UN ECU,

CHEZ Z. CHAPELAEU,

Vis-à-vis le Palais de Justice,

MONTREAL.

10 Juillet.

A AVENDRE CHEZ

MM. DE LAGRAVE & Cie.,

No. 46 RUE ST. GABRIEL, VINS EN BOUTEILLES, &c.

Chateau Lafitte,	Haut Sauterne,
do Léoville,	Vermouth,
do La Rose,	Vieux Cognac,
St. Julien	Absinthe Suisse,
Vin d'Espagne,	Old Thom,
Vin rouge ordinaire de diverses sortes pour l'été,	Gin 1re qualité, Porter de Hibbard en bouteilles, etc.,
Vin de Porto,	Champagne de diverses
Vin Sherry,	marques,
Chandelle de Coco,	Champagne en bouteilles
Perdreaux truffés,	de *demards* &c.,
Bécasses truffées.	

DE LAGRAVE & Cie.
No. 46, Rue St. Gabriel.

23 juin—dm

Corporation de Montréal.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITÉ,
HOTEL-DE-VILLE,
Montréal, le 2 Aout 1858.

AVIS est par le présent donné que les LIVRES de COTISATION pour le QUARTIER STE. A N N E de cette Cité pour l'année courante ont été compilés et filés dans le Bureau du Soussigné ; et les propriétaires et autres qui sont cotisés dans iceux, sont priés de PAYER immédiatement.

Et toutes personnes qui pourraient se croire lésées par quelque chose contenue dans les dits Livres de Cotisation, pourront en tout temps d'ici à TROIS SEMAINES de cette date, préparer ou faire préparer leur plainte par écrit adressée à la Cour du Recorder, et la filer dans le Bureau du Greffier de la dite Cour ; et à défaut de filer la dite plainte dans le délai ci-dessus spécifié, elles seront incapables de le faire ensuite.

E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

3 aout—ni

Corporation de Montréal.

Bureau du Trésorier de la Cité.
Hôtel-de-Ville;
Montréal, 30 Juillet, 1858.

AVIS est par le présent donné que les livres de Cotisation pour le QUARTIER St. LOUIS de cette Cité, pour l'année courante, sont compilés et filés dans le Bureau du soussigné ; et les propriétaires et autres qui y sont taxés sont requis de payer immédiatement.

Toute personne qui pourrait se croire lésée par aucune chose contenue dans les dits livres de Cotisation, peuvent, en aucun temps, durant trois semaines, à partir de cette date, préparer, ou faire préparer, leur plainte par écrit, adressée à la " Cour du Recorder " et la filer dans le Bureau du Greffier de la dite Cour, et à défaut de ce faire dans l'espace de temps mentionnée ci-dessus, elles ne seront point écoutées après ce temps.

E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

31 Juillet.—ni

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

NOUVELLE LIGNE DE VAPEURS

ENTRE

MONTREAL & QUEBEC

Les Neufs et Elégants Vapeurs

VICTORIA ET NAPOLEON

ONT COMMENCÉ leurs TRAJETS REGULIERS entre MONTREAL et QUEBEC, et VOYAGERONT REGULIEREMENT durant la saison comme suit :

Le Vapeur VICTORIA,

Capt ST. LOUIS, partira pour QUEBEC tous les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à SIX heures P. M.

Le Vapeur NAPOLEON,

Capt. COTTE', partira pour QUEBEC, tous les MARDI, JEUDI et SAMEDI, à SIX h., P. M.

Pour FRET et PASSAGE, s'adresser à bord ; ou aux Bureaux, coin des Rues St. Joseph et des Commissaires.

JOSEPH LEVY.

22 avril—xk

MADAME VEUVE YON,

216, Rue Ste. Catherine, vis-à-vis de chez M. Labelle, vendeur de gin gembre.

Sage-Femme

Approuvée par la faculté du Collége des Médecins du Bas-Canada, demeure maintenant au numéro ci-dessus, où on pourra la consulter tous les jours et requérir ses services.

On pourra, si on le désir, s'adresser au Doctr. Trudel, pour plus amples informations.

Montréal, 9 déc 1857—a 33

A VENDRE OU A LOUER.

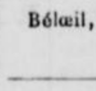

LE bel et vaste emplacement occupé ci-devant par le Dr. Brousseau, situé au village de Belœil, place des plus avantageuses soit pour le commerce ou résidence bourgeoise, vu la communication facile et prompte par le chemin de fer le Grand Tronc.—Aussi, quantité de lots pour bâtir, situés près du pont de Belœil à sa nouvelle résidence.

Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.

DR. J. B. BROUSSEAU.

Belœil, 6 fév—j

La Minerve,

IMPRIMEE ET PUBLIEE

PAR

DUVERNAY, FRERES

Rue Saint Vincent, No. 16.

LES MARDIS JEUDIS ET SAMEDIS

MATINS, DURANT L'ETE ET LES MERCREDIS ET SAMEDIS DURANT LA MORTE SAISON

Abonnement $4 Par Annee.

Payable d'avance.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT TOUS LES

Vendredis pour une Piastre par an, payable d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis un mois avant leur date échue et payer ce qu'ils doivent, autrement l'envoi du journal leur sera continué.

Tarif d'Annonce

Six lignes et au-dessous 2s 6d pour la première insertion et 7½d pour chaque insertion subséquente.

10 do 3s 4d pour la première insertion et 10d pour chaque insertion subséquente.

Au-dessus de 10 lignes, 4d par ligne pour la première insertion et 1d par ligne pour chaque suivante.

Les insertions subséquentes qui ne seront point ordonnées plus souvent qu'une fois par semaine, 2d par ligne.

Annonces de Naissances,		1s 3d	chaque.	Payables d'avance
Do	Mariages	2s 6d	"	
Do	Décès	1s 3d	"	

Les annonces de Naissance, Mariages et Décès pour ces prix, ne devront pas excéder six lignes au-delà de six lignes elles paieront aux taux des autres annonces.

Les avis de Naissance, Mariage et Décès qui seront envoyés à ce bureau devront être accompagnés de l'argent requis par le taux, sinon ils ne seront pas publiés.

" Avis d'Affaires."—Tout article sous ce titre interligné ou rempli, 4d, par ligne, mesuré avec une échelle de breviere rempli, s'il y a au-delà de 10 lignes ; au-dessous de 10 lignes, 3s. 4d., au-dessous de 6 lignes 2s 6d.

Tout autre article, dans les colonnes éditoriales et dont l'objet est de favoriser les intérêts pécuniaires ou privés de compagnies ou d'individus, articles, tels que Rapports de Banques, de Compagnies d Assurance, de Chemins de Fer, &c. Avis d'assister aux Lectures, Amusements, Sermons, Reconnaissances de Dons, &c., sera considéré comme Annonce et paiera de la même manière que les avis d'affaires

Arrangements Annuels.

Le carré est de 22 lignes de brevière.

Le demi-carré de 12 lignes do do rempli

Le prix pour un carré durant l'année est de £7 10s avec le privilége de changer une fois le mois.—Pour le demi-carré avec le même privilége d'altération £4 0